

SERV Assurance suisse contre les risques à l'exportation

Rapport de gestion 2018



Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV a un mandat légal pour l'établissement de son rapport de gestion. La SERV est autonome dans son organisation et sa gestion et tient sa propre comptabilité (art. 3 LASRE). Selon l'art. 24 LASRE, le conseil d'administration (CA) de la SERV établit les comptes annuels et le rapport de gestion qu'il publie après leur approbation par le Conseil fédéral. Le présent rapport de gestion se concentre sur des informations concernant la marche des affaires en 2018 et se compose du rapport annuel, de données relatives à la gouvernance d'entreprise, du rapport financier et des comptes annuels avec annexe. Une version électronique du présent rapport de gestion est disponible à l'adresse report.serv-ch.com. Toutes les informations de fond, notamment concernant la politique commerciale générale, la politique de risque et la gestion des risques, le développement durable, la gestion des sinistres et des créances ainsi que la coopération internationale sont à disposition sur le site web www.serv-ch.com.

Des explications sur les définitions et abréviations se trouvent dans le **glossaire** dans le rabat à la fin du rapport.

Chiffres-clés

Nouveau calcul de l'exposition/l'engagement

Le présent rapport de gestion se base pour la première fois sur la nouvelle méthodologie de calcul de l'exposition/l'engagement. L'exposition/l'engagement est désormais calculé avec un seul taux d'intérêt (avant : intérêts cumulés sur toute la durée) et le calcul s'effectue après déduction des réassurances avec des assureurs-crédits publics. La période de l'année précédente (exercice 2017) a donc été adaptée à l'exercice sous revue à des fins de comparabilité.

| Engagement d'assurance en CHF mio. | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|-------------------|--------------------------------|
| Plafond d'engagement | 16 000 | 14 000 |
| Engagement de l'assurance | 11 354 | 10 752 |
| Niveau d'exposition en CHF mio. | 31.12.2018 | 31.12.2017⁰¹ |
| Engagement : polices d'assurance (PA) | 7 173 | 5 905 |
| Réassurances prises en compte avec assureurs-crédits publics | -482 | -463 |
| Accords de principe (AP) | 1 501 | 2 353 |
| Exposition | 8 674 | 8 258 |
| Nouvelle exposition en CHF mio. | 2018 | 2017⁰¹ |
| Nouvel engagement : polices d'assurance (PA) | 4 028 | 2 183 |
| Accords de principe (AP) | 1 224 | 1 958 |
| Bilan en CHF mio. | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
| Liquidités et placements | 2 854 | 2 572 |
| Créances résultant de sinistres et de restructurations | 210 | 228 |
| Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement | 211 | 303 |
| Créances résultant de sinistres et avoirs résultant de rééchelonnements | 421 | 531 |
| Etat des primes et des remboursements non acquis | 512 | 332 |
| Capital | 2 770 | 2 768 |
| Compte de résultat en CHF mio. | 2018 | 2017 |
| Primes acquises | 94 | 64 |
| Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement | 17 | 16 |
| Charges des sinistres | -105 | -10 |
| Résultat de rééchelonnement | 10 | 16 |
| Résultat de l'activité d'assurance | 16 | 86 |
| Charges de personnel | -11 | -10 |
| Autres charges d'exploitation | -5 | -4 |
| Résultat financier | 2 | -2 |
| Résultat d'exploitation | 2 | 70 |
| Intérêts créditeurs sur placements | - | - |
| Résultat d'entreprise (RE) | 2 | 70 |
| Collaborateurs | | |
| Nombre | 53 | 51 |
| Equivalents temps plein | 50,0 | 47,8 |

⁰¹ Année 2017 ajustée ; cf. remarque ci-dessus

Nouvel engagement

4 028 en CHF
mio.

Primes acquises

94 en CHF
mio.

Part des PME dans la base clients

70 %

Plafond d'engagement

16 en CHF
mia.

Charges des sinistres

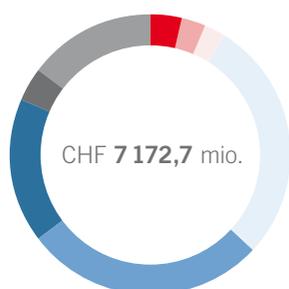
105 en CHF
mio.

Autofinancement

54 en CHF
mio.

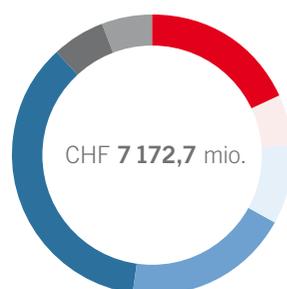
excédent du calcul d'autofinancement.

Engagement par industries



- Chimie & produits pharmaceutiques
- Métallurgie
- Electronique
- Production & distribution d'électricité
- Construction de machines
- Matériel & technologie ferroviaires
- Services d'ingénieurs
- Autres branches

Engagement par catégories de risque pays



- CRP 0
- CRP 1
- CRP 2
- CRP 3
- CRP 4
- CRP 5
- CRP 6
- CRP 7

Points forts de l'exercice



16 mars 2018

La satisfaction client est devenue encore meilleure

La SERV a obtenu en moyenne l'évaluation « Très satisfaisant » lors de la dernière enquête clients. Ce résultat montre que la SERV a encore augmenté la satisfaction client par rapport à l'enquête précédente de 2013.



5 avril 2018

Plus grand projet de « Bonds » couvert par une ACE en monnaie locale

La SERV assure une transaction vers Porto de Sergipe au Brésil d'une valeur d'environ CHF 1 mia. C'est la première fois qu'un produit international du marché des capitaux est couvert dans cette transaction par une ACE, de cette ampleur et en monnaie locale.



6 juin & 16 octobre 2018

La SERV a reçu quatre prix

TXF a décerné à la SERV les prix Best Overall ECA, Best Performing ECA et Middle Eastern ECA Finance Deal of the Year pour le projet Aluminium Bahrain. En outre, l'Union de Berne a récompensé le projet Porto de Sergipe couvert par la SERV par le prix Deal of the Year.

Faits exceptionnels 2018

La SERV a bouclé l'exercice avec un **résultat d'entreprise positif** qui, avec CHF 2,0 mio., est nettement inférieur à celui de l'année précédente. Ce résultat a été réalisé avec deux modifications particulièrement fortes de deux éléments importants du compte de résultat qui ont eu des répercussions contraires: les primes acquises ont augmenté de CHF 30,4 mio. par rapport à l'exercice précédent pour atteindre la valeur record de CHF 94,5 mio. Dans le même temps, les charges des sinistres ont également atteint une valeur record de CHF 104,5 mio., soit CHF 94,5 mio. de plus qu'en 2017. Le produit issu des rééchelonnements de dettes a reculé de CHF 5,7 mio.

Dans l'année sous revue, la SERV a émis **934 polices d'assurance (PA) et accords de principe (AP)**, soit un de plus que lors de l'exercice précédent. Le nombre d'opérations réalisées avec les débiteurs publics a encore légèrement reculé, tandis que les opérations effectuées avec les débiteurs privés ont augmenté dans les mêmes proportions. En termes de nombre d'affaires, les PA et AP signés avec les débiteurs publics en 2018 représentaient 12 pour cent des nouvelles affaires mais ont contribué à 27 pour cent des nouvelles expositions en raison de leur taille supérieure à la moyenne.

Le total des nouvelles expositions a augmenté en 2018 de 27 pour cent par rapport à l'exercice précédent pour atteindre CHF 5,3 mia., la hausse des PA ayant même atteint 85 pour cent. Cette forte hausse à CHF 4,1 mia. est due à la transformation de certains grands AP des années précédentes. Dans l'année sous revue, la nouvelle exposition des AP est en revanche de nouveau revenue à une valeur modeste de CHF 1,2 mia., soit 23 pour cent des nouvelles affaires. Leurs fortes modifications générales et structurelles confirment une nouvelle fois la **forte volatilité des opérations de la SERV**.

2018 a été une année exceptionnelle pour la SERV. Tant l'activité d'assurance que le compte de résultat ont été marqués par de fortes fluctuations de facteurs importants (recettes de primes et charges des sinistres), dont les répercussions définitives ne seront connues que sur le long terme. Sans le **formidable engagement de nos collaborateurs**, nous n'aurions pas su faire face aux défis particuliers de l'exercice sous revue, dont les projets organisationnels internes font également partie. Nous leur adressons à cet égard tous nos remerciements.



Thomas Daum
Président du conseil
d'administration



Peter Gisler
Directeur

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1 Entretien | 6 |
| 2 Rapport annuel | |
| Exercice 2018 | 8 |
| Sinistres et créances | 15 |
| Sur le terrain | 16 |
| Perspectives | 22 |
| Comparaison pluriannuelle | 24 |
| 3 Gouvernance d'entreprise | |
| Organes | 27 |
| Rémunérations | 28 |
| Charte | 30 |
| Organisation | 31 |
| 4 Rapport financier | 33 |
| 5 Comptes annuels | |
| Compte de résultat | 36 |
| Bilan | 37 |
| Tableau des flux de trésorerie | 38 |
| Preuve d'autofinancement | 39 |
| Comptes par rubrique | 40 |
| 6 Annexe aux comptes annuels | |
| Principes d'inscription au bilan et d'évaluation | 42 |
| Commentaires sur les comptes annuels | 45 |
| Etat du capital | 50 |
| Divers | 51 |
| Rapport de révision | 52 |

« Une évaluation réaliste de l'évolution financière de la SERV n'est possible qu'à long terme. »



Peter Gisler (Directeur) et Thomas Daum (Président du conseil d'administration)

« Nous constatons une hausse du nombre de transactions qui dépassent une valeur contractuelle de CHF 300 mio. »

La SERV clôture l'exercice 2018 par un résultat d'entreprise légèrement positif, et ce malgré des recettes de primes ayant atteint des records. Comment expliquez-vous ce résultat ?

[Thomas Daum] Les comptes de 2018 montrent combien le résultat d'entreprise annuel de la SERV est dépendant des aléas périodiques. Grâce à certaines opérations volumineuses qui n'ont pas lieu chaque année, nous avons pu réaliser des recettes de primes très élevées. Et à l'inverse, il y a également eu un cumul extraordinaire des frais occasionnés d'éléments de sinistres. Une évaluation réaliste de l'évolution financière de la SERV n'est donc possible que sur le long terme.

[Peter Gisler] Le calcul d'autofinancement repose également sur une perspective à long terme. Ce dernier est également positif en 2018, malgré les charges des sinistres élevées. Le total des charges des sinistres s'élève à CHF 104,5 mio., ce qui représente la deuxième valeur la plus élevée après 2011. Ce montant élevé a été réalisé suite à des sinistres sortis des comptes qui figuraient jusqu'alors dans la comptabilité, à des réévaluations des

charges des sinistres et à des provisions pour sinistres imminents et déclarés. Ces provisions concernent notamment les transactions dans les Emirats arabes unis et en Turquie.

En décembre 2018, le Conseil fédéral a relevé le plafond d'engagement à CHF 16 mia. En 2016, ce dernier avait déjà été relevé de CHF 2 mia. à CHF 14 mia. Pourquoi ce nouveau relèvement était-il nécessaire ?

[D] Avec le plafond d'engagement, le Conseil fédéral définit le montant maximal des engagements de l'assurance de la SERV et, ainsi, le risque résiduel maximal de la Confédération issu de nos activités d'assurance. Fin septembre, les CHF 14 mia. étaient épuisés à 85 pour cent, et nos grands clients ont annoncé pour 2019 des transactions possibles de plus de CHF 2,5 mia. Pour garantir notre disponibilité pour les exportateurs, nous avons demandé une augmentation à CHF 16 mia., ce qui a heureusement été rapidement approuvé par le Conseil fédéral. Au vu de notre dotation en capital, cette augmentation est également bien justifiée.

[G] Nous observons notamment une augmentation des transactions dépassant un montant contractuel de CHF 300 mio. dans le secteur ferroviaire et de l'énergie ainsi qu'en ingénierie. Il y a notamment eu le projet de construction d'une centrale combinée à gaz au Brésil. Nous parlons ici d'une somme de couverture de CHF 1 mia. au moment de l'émission de la police. Avec l'augmentation du plafond d'engagement, nous restons en mesure d'agir même pour accompagner ce genre de transaction de grande envergure.

Si la SERV assure de plus en plus de transactions, reste-t-il encore suffisamment de marges de manœuvre pour les besoins des PME ?

[D] Le soutien des PME est un objectif important de la SERV. Cela se vérifie par le fait qu'en termes de nombre d'affaires, les assurances pour les PME représentent près de 70 pour cent des transactions de la SERV. L'exposition correspondante n'atteint en revanche même pas 25 pour cent de notre exposition totale. Cette structure déséquilibrée du portefeuille et la forte volatilité des grandes transactions rendent la gestion de l'activité d'assurance très éprouvante. Dans ce contexte, le plafond d'engagement relevé crée également une marge de manœuvre pour les besoins des PME.

[G] L'importance que nous attachons à notre mandat d'encouragement des PME s'illustre par l'exemple des produits Assurance de crédit de fabrication et garanties de « Bonds ». Tous deux sont des instruments importants en cas d'insuffisance de liquidités, dont profitent essentiellement les PME. Ces produits permettent souvent une opération d'exportation. Leur demande a constamment augmenté au cours des années et ils constituent aujourd'hui une partie indispensable du mix de produits de la SERV.

Les structures des opérations d'exportation changent constamment, tant du point de vue de la création de valeur que du financement. La SERV parvient-elle à suivre cette modification structurelle ? Dispose-t-elle d'une marge de manœuvre suffisante et reçoit-elle souvent des instructions de la part de la Confédération ?

[G] Une tendance qui dure depuis longtemps : les exportateurs suisses produisent leurs composantes ou des parties de leurs installations à des coûts moins élevés à l'étranger ou les achètent à des fournisseurs étrangers pour maintenir leur compétitivité. Comme l'expérience le montre, les exportateurs réussissent, grâce à une structure d'approvisionnement ciblée adaptée, à conserver des emplois très qualifiés et à forte valeur ajoutée pour la fabrication des composants clés dans la recherche et le développement, dans la gestion de projets et dans les sciences de

l'ingénierie en Suisse. La SERV tient compte de tous ces facteurs lorsqu'il s'agit d'examiner les critères d'éligibilité à un encouragement d'une affaire à assurer. Nous utilisons de manière flexible la marge de manœuvre donnée par le législateur dans l'intérêt de l'économie d'exportation suisse.

[D] Le cadre opérationnel de la SERV est défini par la loi et son ordonnance ainsi que par les objectifs quadriennaux fixés par le Conseil fédéral. Les principaux éléments sont le mandat d'encouragement, les conditions financières du plafond d'engagement et de l'autofinancement ainsi que la prise en compte des principes de politique extérieure. Le Conseil fédéral ne peut donner des directives à la SERV que pour les « affaires d'une portée particulière », ce qui n'est pour l'instant arrivé qu'une seule fois. Nous jouissons donc d'une grande autonomie.

Vous avez mentionné le respect des principes de politique extérieure de la Confédération. Qu'est-ce que cela signifie et comment la SERV respecte-t-elle cette obligation ?

[D] La SERV doit vérifier la concordance des propositions d'assurance avec les exigences de la protection de l'environnement, des droits de l'homme, des droits sociaux et de la lutte contre la corruption. Elle tient compte notamment des directives de l'OCDE ainsi que des normes de la Banque mondiale et d'autres institutions ou conventions internationales qui engagent la Suisse. Le conseil d'administration attache une grande importance à ces aspects.

[G] La vérification des affaires fait partie intégrale du processus de propositions pour chaque affaire. La complexité croissante des projets est également présente pour le thème de la durabilité. Nous avons donc renforcé ce domaine en personnel. La SERV travaille avec l'exportateur, la banque, l'acheteur et souvent aussi avec d'autres agences étatiques de crédit à l'exportation pour avoir un aperçu le plus complet possible des risques de durabilité. Lorsque cela est nécessaire, elle impose des conditions pour garantir l'application de normes internationales de durabilité. Des consultants spécialisés sont chargés de les surveiller. A des fins de transparence, la SERV publie sur son site Web toutes les transactions de grande envergure qu'elle soutient. Pour les affaires particulièrement sensibles, nous examinons aussi en détail les rapports avant la décision. Afin d'améliorer constamment ses processus et d'échanger sur ses activités, la SERV dialogue depuis des années avec des organisations non gouvernementales intéressées.

Viviane Gnuan (Communications Manager) a discuté avec Thomas Daum et Peter Gisler.

« Le soutien des PME est un objectif important de la SERV. Cela se vérifie par le fait qu'en termes de nombre d'affaires, les assurances pour les PME représentent près de 70 pour cent des transactions de la SERV. »

Exercice 2018

Nouvel engagement

+86 %

Primes encaissées
(en CHF mio.)

249

Malgré une hausse considérable du nouvel engagement, la SERV n'a pu réaliser qu'un résultat d'entreprise de CHF 2,0 mio. en 2018. La SERV a enregistré des recettes de primes très élevées de CHF 257,4 mio. ; les primes acquises se sont élevées à CHF 94,5 mio. Comme dans le même temps les charges des sinistres ont fortement augmenté, le résultat d'entreprise n'a été que légèrement positif.

Bien que le nombre de nouvelles affaires conclues soit resté constant avec 770 polices d'assurance (PA) (2017 : 773 PA), le nouvel engagement a, par rapport à l'exercice précédent, augmenté massivement de 84,5 pour cent en 2018 pour atteindre CHF 4,028 mia., notamment grâce à la conclusion d'opérations volumineuses avec de longues durées de crédit.

Les charges des sinistres qui étaient très basses l'année précédente (CHF 10 mio.), ont basculé dans un autre extrême à CHF 104,5 mio., dont CHF 80 mio. résultent de corrections de valeur sur créances. Comme les produits issus des rééchelonnements de dettes ont encore enregistré une baisse, il en a résulté un faible résultat de l'activité d'assurance de CHF 16,3 mio. (année précédente : CHF 85,6 mio.). Après déduction des autres charges d'exploitation, charges de personnel et charges financières qui n'ont que très légèrement changé par rapport à l'exercice précédent, le résultat d'exploitation s'élève à une valeur faible de CHF 2,0 mio.

Etant donné que la SERV n'a comptabilisé aucun intérêt créditeur sur placements comme en 2018, le résultat d'entreprise a la même valeur que le résultat d'exploitation (CHF 2,0 mio.).

Evolution du contexte commercial

A court terme, les chiffres commerciaux de la SERV ont connu de fortes fluctuations marquées notamment par la taille des opérations assurées et du montant des charges des sinistres. Pour appréhender la marche des affaires de la SERV à plus long terme, il faut considérer les évolutions de l'environnement économique et politique global.

Les incertitudes géopolitiques croissent déjà depuis des années. En 2018, ces incertitudes ont été accentuées par les conflits se poursuivant au Proche-Orient, la menace de conflit commercial entre les Etats-Unis

et la Chine, les divergences quant aux modalités du Brexit et les désaccords au sein de l'UE.

Sur les marchés financiers, des risques supplémentaires se sont manifestés lorsque certains pays émergents ont été touchés par des sorties de capitaux et un affaiblissement de leurs monnaies avec la hausse des taux aux Etats-Unis. Il y a notamment eu les turbulences monétaires en Turquie, le pays avec lequel la SERV a le plus fort engagement. Le franc suisse a d'abord poursuivi son chemin vers une évaluation correcte commencée en juillet 2017, mais a ensuite de nouveau subi une certaine pression à la hausse.

L'économie mondiale a certes poursuivi sa croissance dans cet environnement troublé mais a perdu de son dynamisme au cours de l'année. L'économie américaine a notamment enregistré une forte progression, tandis que la zone euro et les pays émergents n'ont enregistré qu'une croissance économique modeste. La baisse des prix de matières premières importantes a freiné la dynamique économique notamment en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie centrale.

L'économie d'exportation suisse a pu profiter de la croissance mondiale, mais a également été freinée par l'appréciation plus faible du franc entre juin 2017 et août 2018. Les exportations de l'industrie chimique et pharmaceutique ont continué à croître plus fortement que la moyenne, ce qui n'a toutefois pas entraîné une demande accrue en assurances de la SERV. Celle-ci a en revanche profité du rétablissement de l'industrie MEM dont les exportations ont considérablement augmenté au cours du premier semestre 2018.

Nouveau calcul de l'engagement et de l'exposition

Le calcul de l'engagement et donc également de l'exposition a été révisé en 2018. Par le passé, les valeurs nominales des intérêts de toutes les futures périodes d'intérêts ont été additionnées sur toute la durée d'un crédit d'exportation et imputées à l'engagement. Cela a eu pour conséquence que l'engagement, notamment pour les crédits à l'exportation à long terme, a été élargi de manière excessive par les intérêts et n'a donc pas indiqué correctement la situation de risque de la SERV. Depuis l'exercice 2018, seule la valeur nominale des intérêts d'une période d'intérêts (six mois) est imputée à l'engagement. En cas d'incident de crédit définitif, la SERV est généralement dédom-

Nouvelle exposition¹

en CHF mio.

| | Polices d'assurance (PA) (nouvel engagement) | | | | Total | Accords de principe (AP) | | Total nouvelle exposition | | |
|---|---|----------------|--------------------|----------------|----------------|-----------------------------|----------------|------------------------------|----------------|----------------|
| | Court terme | | Moyen / long terme | | | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | |
| | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | | | | | | |
| Pays | | | | | | | | | | |
| Brésil | 11,4 | 1,0 | 930,0 | 27,0 | 941,4 | 28,0 | 25,0 | 21,1 | 966,4 | 49,1 |
| Turquie | 299,8 | 101,2 | 327,6 | 97,9 | 627,4 | 199,1 | 159,1 | 65,9 | 786,5 | 265,0 |
| Russie | 310,6 | 11,0 | 251,3 | 13,4 | 561,9 | 24,4 | 57,8 | 693,6 | 619,7 | 718,0 |
| Turkménistan | 6,7 | 3,1 | – | – | 6,7 | 3,1 | 314,3 | 8,4 | 321,0 | 11,5 |
| Indonésie | – | – | 286,1 | 1,0 | 286,1 | 1,0 | 13,8 | 407,6 | 299,9 | 408,6 |
| Irak | 69,4 | 102,1 | 108,4 | 26,7 | 177,8 | 128,8 | 111,9 | 110,4 | 289,7 | 239,2 |
| Ouzbékistan | – | – | 62,7 | 1,3 | 62,7 | 1,3 | 100,6 | 6,2 | 163,3 | 7,5 |
| Emirats arabes unis | 138,9 | 120,7 | 0,8 | 24,7 | 139,7 | 145,4 | 20,0 | 7,7 | 159,7 | 153,1 |
| Autres pays | 809,1 | 770,5 | 415,0 | 881,3 | 1 224,1 | 1 651,8 | 421,7 | 637,2 | 1 645,8 | 2 289,0 |
| Total | 1 645,9 | 1 109,6 | 2 381,9 | 1 073,3 | 4 027,8 | 2 182,9 | 1 224,2 | 1 958,1 | 5 252,0 | 4 141,0 |
| Branches | | | | | | | | | | |
| Construction de machines | 565,3 | 267,9 | 710,8 | 162,7 | 1 276,1 | 430,6 | 521,2 | 1 332,3 | 1 797,3 | 1 762,9 |
| Production & distribution d'électricité | 6,8 | 62,7 | 1 242,2 | 456,3 | 1 249,0 | 519,0 | 114,7 | 259,3 | 1 363,7 | 778,3 |
| Chimie & produits pharmaceutiques | 478,4 | 525,1 | 4,9 | – | 483,3 | 525,1 | 7,9 | 113,8 | 491,2 | 638,9 |
| Matériel & technologie ferroviaires | 63,4 | 35,0 | 30,6 | 224,9 | 94,0 | 259,9 | 73,9 | 149,7 | 167,9 | 409,6 |
| Electronique | 23,2 | 56,5 | 2,5 | 37,0 | 25,7 | 93,5 | 69,0 | 38,3 | 94,7 | 131,8 |
| Services d'ingénieurs | 37,5 | 13,0 | 11,8 | 36,0 | 49,3 | 49,0 | 3,8 | 10,5 | 53,1 | 59,5 |
| Transformation des métaux | 40,6 | 10,4 | 3,0 | 40,8 | 43,6 | 51,2 | 5,8 | 10,1 | 49,4 | 61,3 |
| Autres branches | 430,7 | 139,0 | 376,1 | 115,6 | 806,8 | 254,6 | 427,9 | 44,1 | 1 234,7 | 298,7 |
| Total | 1 645,9 | 1 109,6 | 2 381,9 | 1 073,3 | 4 027,8 | 2 182,9 | 1 224,2 | 1 958,1 | 5 252,0 | 4 141,0 |

¹ Année 2017 ajustée; cf. remarque Chiffre-clés

magée du montant de crédit restant par un paiement unique et non au prorata de la durée restante du crédit. En outre, l'engagement est désormais représenté après déduction de réassurances avec des assureurs-crédits publics. En effet, la SERV présente un engagement et une exposition plus faibles que par le passé. A titre de comparabilité de la récente évolution des affaires, les chiffres de 2017 ont été représentés non pas à partir des exercices précédents mais selon la méthode révisée. Le calcul des obligations liées à l'utilisation du plafond d'engagement approuvé par le Conseil fédéral n'est pas concerné par la modification.

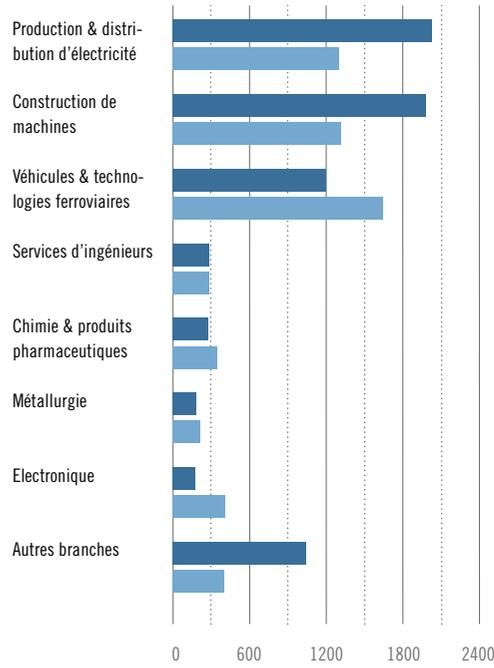
Evolution de la nouvelle exposition et du nouvel engagement

La nouvelle exposition a connu une forte augmentation de 26,8 pour cent en passant de CHF 4,141 mia. l'année précédente à CHF 5,252 mia., après que la SERV ait plutôt enregistré des baisses de la nouvelle exposition par le passé. L'augmentation en 2018 est principalement due à la hausse massive du nouvel engagement qui a atteint CHF 4,028 mia. (hausse de 84,5 %). Le volume des nouveaux accords de principe (AP) établis a reculé de 37,5 pour cent par rapport à l'année précédente, passant de CHF 1,958 mia. à CHF 1,224 mia. La part des AP dans la nouvelle exposition est donc revenue à un niveau normal après que les AP ont parfois fortement dominé le volume des nouvelles affaires par le passé. Comme le volume

L'augmentation du nouvel engagement est notamment due au fait que la SERV a pu assurer davantage d'opérations volumineuses en 2018 que par le passé.

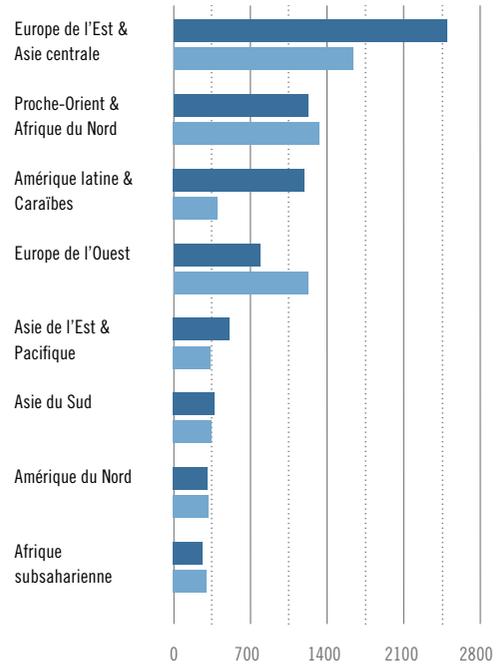
Engagement par industries

en CHF mio.



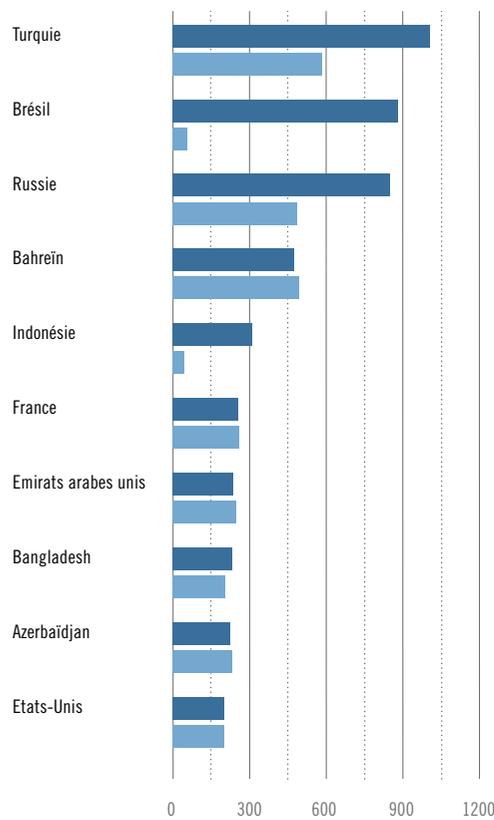
Engagement par régions

en CHF mio.



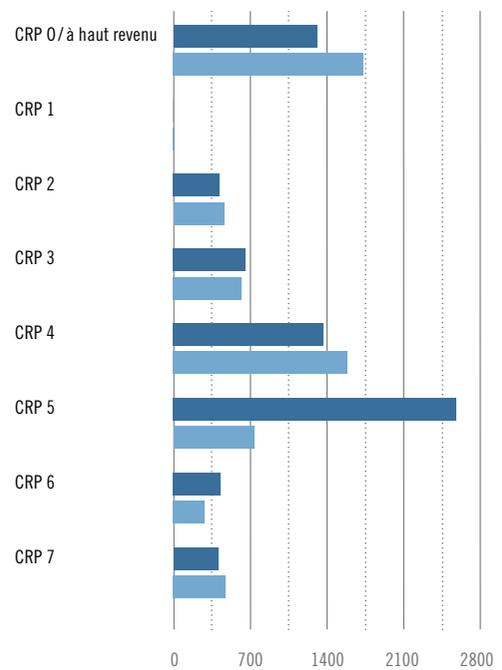
Engagement par pays

Les dix principaux pays de la SERV, en CHF mio.



Engagement par catégories de risque pays de l'OCDE

en CHF mio.



■ 2018
■ 2017 (ajustée; cf. remarque Chiffre-clés)

des affaires de la SERV dépend plus des effets de taille que des effets de quantité, la faible part des AP ne signifie pas forcément qu'il faut s'attendre à l'avenir à une nouvelle baisse du nouvel engagement.

L'augmentation du nouvel engagement est notamment due au fait que la SERV a pu assurer davantage d'opérations volumineuses en 2018 que par le passé. La part d'activités d'assurance à court terme (activités d'assurance avec une période de risque inférieure à 24 mois) a reculé dans le même temps, passant de 50,8 pour cent en 2017 à 40,9 pour cent. Cela précise la modification de la structure commerciale, car les opérations volumineuses sont presque exclusivement financées avec des crédits acheteur avec une durée de 10 ans et plus.

La forte extension des nouvelles opérations est notamment attribuable au domaine de la production et distribution d'électricité où le nouvel engagement a plus que doublé, passant de CHF 519,0 mio. à CHF 1,249 mia. Dans les affaires des centrales, des financements externes d'exportation assurés par la

SERV se sont avérés être des avantages concurrentiels décisifs, si bien que les exportateurs suisses ont pu intervenir malgré une demande mondiale en recul dans le domaine de l'énergie fossile. Grâce à l'assurance de projet de « Bonds » en réal brésilien pour une centrale combinée à gaz au Brésil, la SERV est devenue une ACE particulièrement innovante sur le plan international et a ainsi également permis à la Suisse de rester un site attrayant dans la construction de centrales. Dans la construction de machines (machines textiles, agroalimentaires et machines-outils et construction d'installations chimiques), le nouvel engagement est passé de CHF 430,6 mio. l'année précédente à CHF 1,276 mia. en 2018 (presque le triple), la branche MEM ayant été le moteur de croissance de la SERV.

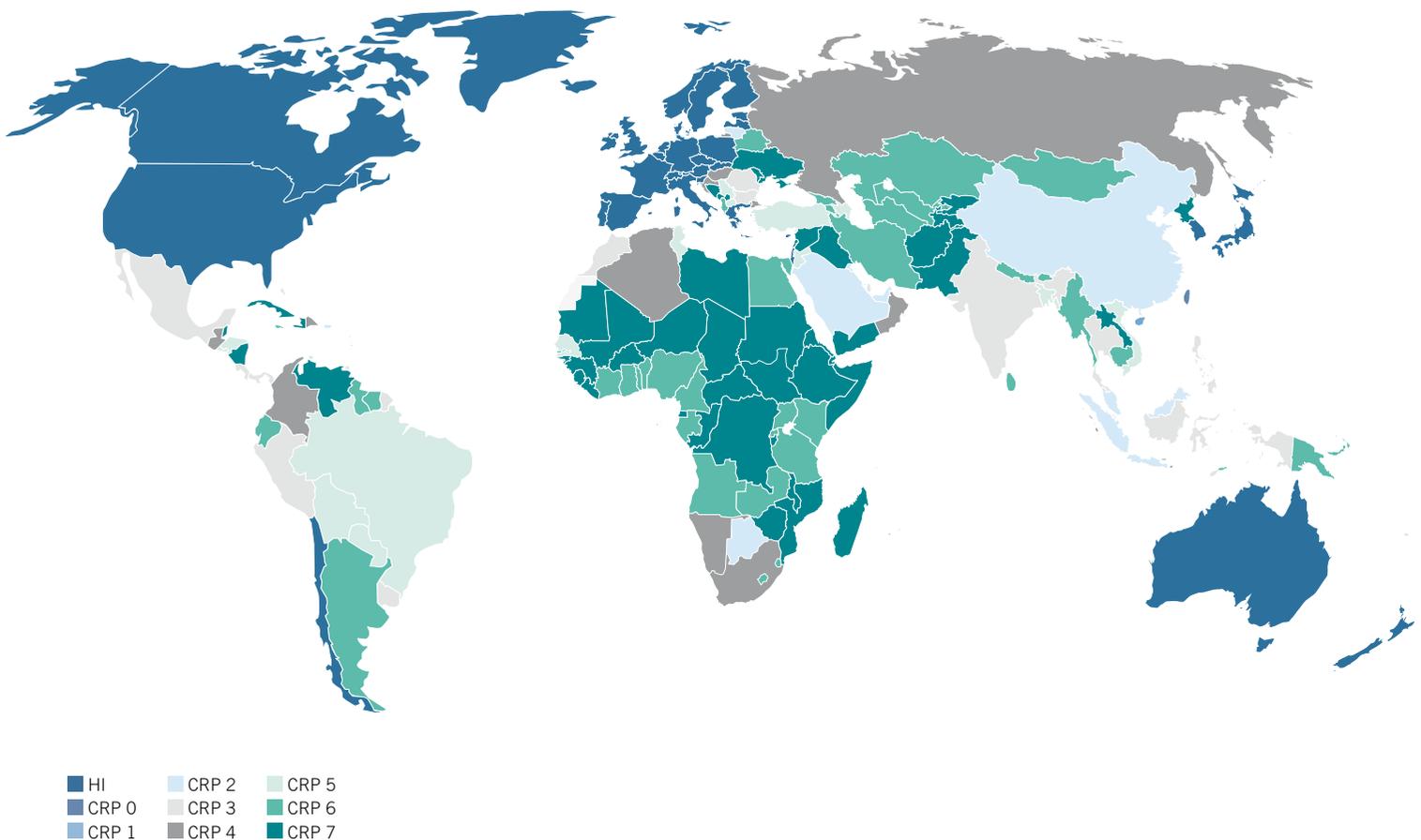
Le nombre de nouveaux AP et PA émis est resté à un niveau constant (934) et comparable à celui de l'année précédente (933). Des assurances de crédit de fabrication et des garanties de « Bonds » sont toujours très demandées auprès des PME suisses, ce qui représente 36 pour cent (année précédente: 34 %) du

La forte extension des nouvelles opérations est notamment attribuable au domaine de la production et distribution d'électricité où le nouvel engagement a nettement augmenté, passant de CHF 519,0 mio. à CHF 1,249 mia.

Catégories de risque pays de l'OCDE

Une carte interactive du monde avec des indications complémentaires sur les catégories de risque pays de l'OCDE est disponible à l'adresse report.serv-ch.com.

Catégories de risque pays de l'OCDE, situation au 31.12.2018



Engagement

+ 22 %

Le plus fort engagement par pays de la SERV revient à la Turquie avec CHF 1,003 mia.

nombre de toutes les PA émises. L'année passée, la SERV a veillé davantage à ce que les taux de couverture réglementaires fixés dans l'ordonnance de la SERV (80 % pour les assurances de crédit de fabrication et 90 pour cent pour les garanties de « Bonds ») ne soient dépassés que dans des cas exceptionnels. La SERV renoncera cependant au prélèvement d'une prime pour le rachat du taux de couverture jusqu'à fin 2019.

Exposition et engagement de la SERV

L'exposition de la SERV s'élevait à CHF 8,674 mia. le 31 décembre 2018, soit 5,0 pour cent de plus que l'année précédente (CHF 8,257 mia.). Après déduction des AP, l'engagement de la SERV s'élevait à CHF 7,173 mia. au 31 décembre 2018. Il n'était ainsi que 21,5 pour cent supérieur à fin 2017, malgré l'augmentation massive du nouvel engagement. Cela s'explique d'une part par la décomptabilisation d'une opération volumineuse en Grande-Bretagne car le preneur de crédit a pu remplacer entre-temps un crédit acheteur couvert par la SERV par un crédit plus avantageux et, d'autre part, par des décomptabilisations régulières de remboursements résultant d'opérations d'exportation assurées dans le passé. Le changement de méthode de calcul n'a ici en revanche aucune influence car l'exposition 2017 a été calculée rétroactivement sur la base de la nouvelle méthode.

Le plus fort engagement par pays de la SERV revient à la Turquie avec CHF 1,003 mia., un volume qui représente près de 14 pour cent du total des engagements. Le quasi-doublement de l'engagement par rapport à l'exercice précédent est dû à des opérations dans le secteur de la production d'électricité (production d'énergie par incinération des déchets), à la construction de routes, aux machines textiles et aux véhicules. Suite à des opérations volumineuses dans le secteur des centrales combinées à gaz, l'engagement au Brésil et en Indonésie a également fortement augmenté; les deux pays figurent pour la première fois dans la liste des dix pays principaux.

Organisation, personnel et informatique

La période de mandat du conseil d'administration se poursuivra jusque fin 2019. Il y a eu tout de même deux changements au sein du conseil d'administration. Fin septembre, Beda Moor a quitté le CA dont il faisait partie depuis la fondation de la SERV. Après avoir déjà été membre de la commission de la GRE de 2001 à 2006, il a œuvré considérablement pour le développement de la SERV, dans le Comité des finances et d'organisation (CFinO) ainsi que dans le Comité d'assurance. Laura Sadis a quitté le conseil d'administration, qu'elle avait rejoint mi-2016, pour des raisons personnelles. Elle a été membre du CFinO et a pu apporter ses différentes expériences en tant

qu'ancienne conseillère d'Etat du canton du Tessin et détentrice d'autres mandats de conseils d'administration. Le conseil d'administration remercie Beda Moor et Laura Sadis pour leur précieux engagement dans la direction de la SERV. En octobre, Burkhard Huber et Reto Wyss ont rejoint le conseil d'administration.

En 2018, la gouvernance de la SERV est restée inchangée. En revanche, la SERV a mené pour la première fois depuis sa création une analyse approfondie de ses processus commerciaux à l'aide de la société de conseil Ernst & Young (EY). L'objectif était d'examiner le règlement des opérations commerciales de la SERV sous un œil critique, de développer des propositions d'optimisation et de créer une base solide pour la modernisation et la pérennité de l'informatique. Le projet est terminé et le conseil d'administration a pris les décisions nécessaires à une poursuite du développement de l'organisation.

Après 2008 et 2013, la SERV a mené pour la troisième fois dans la période sous revue une enquête de satisfaction de la clientèle. Les clients restent très satisfaits de la SERV et de ses produits et soulignent notamment la bonne qualité de conseil de la souscription d'assurances et le traitement des sinistres. Les exportateurs tiennent compte de la flexibilisation des exigences de création de valeur qui figure dans la dernière révision de l'ordonnance de la SERV de 2016. Il est intéressant de constater que les exportations suisses jouissent d'un modèle concurrentiel déterminant grâce aux financements assurés par la SERV et que la SERV crée une valeur ajoutée sur le marché en plus de la couverture effective des risques.

En février 2017, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a publié son rapport sur la vérification de la mise en œuvre du mandat légal et des objectifs stratégiques de l'assurance contre les risques à l'exportation. Les recommandations faites à la SERV ont toutes été appliquées jusque mi-2018, notamment concernant l'organisation d'un approvisionnement conforme au droit.

Politique de risque, gestion du risque et pratique de couverture

Dans le domaine de la politique de risque et de la gestion du risque, il n'y a pas eu de changements majeurs par rapport à 2017 et aux précédentes années. Le CA assume la responsabilité générale et la surveillance de la gestion du risque de la SERV. Il définit la politique de risque et évalue périodiquement le profil de risque. Le CA a examiné également en 2018, à l'aide d'un rapport régulier, les risques auxquels la SERV est exposée. Il a constaté une gestion appropriée des risques financiers, opérationnels et stratégiques ainsi que des risques de réputation.



« Depuis sa création, la SERV a pu garantir son mandat d'encouragement et sa gestion d'entreprise. »

Heribert Knittlmayer
Responsable Opérations
d'assurance

La SERV procède chaque année à une évaluation interne des risques traités par le système de contrôle interne (SCI). Les contrôles clés ont été ajustés à la structure organisationnelle modifiée et l'évaluation de 2018 a déterminé pour tous les risques clés un bon état des activités de contrôle en matière d'efficacité et d'efficacités. Il n'y a eu aucun changement par rapport aux années précédentes.

L'évaluation du risque des différents pays, banques et acheteurs privés est définie dans la pratique de couverture. C'est le principal instrument flexible de pilotage du risque de l'activité d'assurance. Le respect des différentes limites selon la politique de risque et la pratique de couverture ainsi que l'adéquation du capital en tenant compte des concentrations de risque ont encore fait l'objet d'un contrôle permanent en 2018. Les exigences en matière de capacité de risque de débiteurs en Turquie ont été renforcées suite à la dévaluation massive de la lire turque en été 2018 et une limite de CHF 1 mia. a été fixée pour le Bangladesh.

Dans le contexte de la forte hausse du nouvel engagement, la SERV contrôle régulièrement ses capacités de risque restantes concernant le capital ainsi que l'utilisation du plafond d'engagement. Comme la SERV disposait d'informations en octobre 2018 lui permettant de penser que le plafond d'engagement de CHF 14 mia. ne suffirait déjà plus à conclure de nouvelles affaires au 1^{er} semestre 2019, le CA a demandé au Conseil fédéral de relever ce plafond à CHF 16 mia. Cette demande a été accordée le 14 décembre 2018.

Développement durable

La SERV vérifie le développement durable des opérations faisant l'objet d'une demande du point de vue de l'environnement, des aspects sociaux, des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption. Elle tient notamment compte des directives internationales de l'OCDE en vigueur et des principes de la politique étrangère suisse, conformément à l'art. 6 al. 2 LASRE. Ceux-ci comprennent la cohabitation pacifique des peuples, le respect des droits de l'homme et la promotion de la démocratie, la sauvegarde des ressources naturelles, la réduction de la misère et de la pauvreté dans le monde, ainsi que la préservation de l'indépendance et de la prospérité de la Suisse. D'autres exigences peuvent résulter d'obligations de la Suisse en vertu du droit international. Afin d'évaluer au mieux les grands projets sensibles en matière d'environnement ou de droits de l'homme, le responsable du développement durable a effectué des vérifications sociales et environnementales au moyen d'expertises adaptées; dans plusieurs cas, il s'est également rendu sur place.

La SERV dialogue régulièrement avec les organisations non gouvernementales (ONG) engagées dans ce domaine. Elle s'entretient chaque année avec elles pour les informer de la marche de ses affaires, de projets actuels particuliers, des évolutions au sein de la SERV et du groupe sur les crédits à l'exportation de l'OCDE et pour entendre leurs préoccupations. Lors du dialogue 2018, outre les représentants de la SERV, les organisations Alliance Sud, Public Eye, Transparency International, WWF et Pro Natura étaient à nouveau présentes. Les ONG présentes se sont montrées satisfaites de l'échange ouvert et de la grande transparence de la SERV.

Au cours de l'année 2018, la SERV a implémenté un mécanisme de réclamations en ligne, répondant ainsi à une recommandation de 2017 du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH). Sur le site Web de la SERV, il est ainsi possible de transmettre à un organisme indépendant des réclamations anonymes concernant des projets couverts par la SERV.

La SERV recherche activement des discussions avec des exportateurs lorsqu'elle possède des informations sur d'éventuels agissements corrompus dans l'environnement commercial de ces entreprises. En 2018,

Dans un esprit de transparence, la SERV publie sur son site Web, avec l'accord des preneurs d'assurance, tous les projets d'une valeur de livraison d'au moins CHF 10,0 mio. qui relèvent selon les directives sociales et environnementales de l'OCDE de la catégorie A; la publication a lieu au plus tard 30 jours avant l'établissement des PA correspondantes.

Vérification du développement durable

Dans l'année sous revue, la SERV pourvoit des postes à hauteur de 100 pour cent pour vérifier le développement durable des activités d'exportation. Au 1^{er} avril 2019, ce chiffre sera augmenté à 160 pour cent. Chaque demande d'assurance et de garantie est vérifiée. De plus, la SERV travaille en étroite collaboration avec des spécialistes et toutes les parties impliquées. Cela donne la certitude à la SERV que les affaires qu'elle assure sont menées en conformité avec les normes internationales et les principes de la politique étrangère suisse. Le cas échéant, Bernhard Müller, responsable Développement durable de la SERV, se rend sur place pour vérifier directement le respect des normes ou des mesures ordonnées.

Compte tenu de sa valeur contractuelle d'environ CHF 1 mia., le projet Porto de Sergipe a dû être soumis à un contrôle particulièrement approfondi et détaillé. Il s'agit d'une centrale combinée à gaz de 1,5 gigawatt située au nord-est du Brésil. Un navire ravitailleur offshore en gaz naturel et une ligne à haute tension de 34 km font également partie de l'installation. Le projet est accompagné par des visites trimestrielles d'une équipe d'experts indépendante dans les domaines de la sécurité, de la gestion de l'environnement, des aspects sociaux et de la biodiversité, et la Banque interaméricaine de développement (IDB) et l'International Finance Corporation (IFC) participantes effectuent un monitoring analogue.

Comme l'installation se trouve sur une zone littorale, les aspects environnementaux tels que la faune et la flore sont étudiés et diverses mesures de protection sont prises en conséquence. Pour limiter au maximum les éventuels impacts, l'activité de construction a été limitée pendant la période de frai et de développement des tortues marines. Le résultat de la visite sur place a été réjouissant: « Au cours du contrôle, nous avons pu exclure tout risque majeur pour l'Homme et l'environnement », explique Bernhard Müller. Pour garantir que toutes les exigences soient respectées, le projet continuera à être surveillé au cours des premières années suivant la mise en service.

des discussions ont été menées avec des exportateurs suisses dans trois cas pour examiner des incidents spécifiques; cela ne concernait toutefois pas d'affaires couvertes par la SERV. Si des soupçons justifiés d'actes de corruption portent sur un exportateur, la SERV effectue un contrôle approfondi anti-corruption chez ce dernier. Aucun contrôle de ce type n'a été nécessaire en 2018.

International

La SERV accompagne régulièrement le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) aux réunions du groupe sur les crédits à l'exportation de l'OCDE et du groupe qui est responsable de l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (groupe sur les crédits à l'exportation de l'OCDE). Le groupe sur les crédits à l'exportation de l'OCDE a clôturé en 2018 les négociations qui ont duré plusieurs années sur une révision de la « Recommendation on Bribery and Officially Supported Export Credits ». Celle-ci sera actualisée et complétée par des réglementations sur la corruption de personnes physiques. A un niveau supérieur, la Suisse s'est également engagée à respecter la convention de l'OCDE contre la corruption. Dans ce cadre, la Suisse et plus spécifiquement la SERV ont été soumises en 2018 à une « Peer Review » – aucune lacune n'a été constatée dans les mesures et les processus de la SERV.

Le groupe de consensus qui développe l'OECD Arrangement on Officially Supported Export Credits a poursuivi en 2018 les négociations qui durent déjà depuis plusieurs années sur la révision des réglementations sur les taux d'intérêt minimaux de l'attribution de crédits d'exportation par des instruments de promotion des exportations de l'Etat. La Suisse n'attribue pas de tels crédits et a donc intérêt à ce que ces réglementations mènent à des conditions qui soient les plus proches possible du marché. Diverses petites modifications de l'Arrangement de l'OCDE concernent notamment l'extension de l'accord sectoriel pour le trafic et l'infrastructure ferroviaires aux trolleybus et téléphériques urbains. De plus, fin 2018, la Turquie a été officiellement admise comme membre du groupe de consensus.

L'International Working Group on Export Credits (IWG) a gagné en importance concernant la réglementation de l'aide apportée par l'Etat pour les crédits d'exportation. Il a été créé en 2012 pour établir une réglementation internationale applicable par les membres actuels du groupe de consensus mais également par d'importants pays émergents tels que le Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie. Ces pays disposent également d'instruments de promotion des crédits d'exportation avec parfois une pratique qui diverge fortement du consensus. Cela crée un désavantage des exportateurs des pays de l'OCDE par rapport à leurs concurrents des autres pays dans la concurrence internationale. L'IWG crée un forum dans lequel la création d'un Level Playing Field peut être encouragée par tous les exportateurs. La SERV soutient le SECO dans les négociations et travaille activement avec différents groupes de travail pour accomplir cet objectif.

Outre la coopération multilatérale, la SERV met constamment tout en œuvre pour entretenir et maintenir des relations bilatérales avec les autres ACE. Ainsi, les accords de réassurance avec les autres ACE deviennent de plus en plus incontournables afin de mieux pouvoir suivre les chaînes de création de valeur des opérations d'exportation qui présentent désormais une forte fragmentation internationale grâce à des réassurances et des assurances parallèles. La SERV dispose d'accords de réassurance avec 16 ACE qu'elle a d'ailleurs utilisés en 2018 dans divers projets. Cela lui a permis également de soutenir d'autres exportateurs qui dépendaient de livraisons plus importantes provenant de l'étranger. La SERV est continuellement prête à améliorer ses processus et ses prestations ainsi qu'à combler les éventuelles lacunes dans son offre. En 2018, des discussions bilatérales ont eu lieu à cet égard avec la SEK suédoise et la SACE italienne ainsi qu'un échange dans les discussions trilatérales entre l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse.

Sinistres et créances

Grâce à une gestion des sinistres antérieurs avec des mesures telles que des restructurations des échéances, des prolongations des couvertures et des négociations avec l'acheteur étranger, certains sinistres imminents ont pu être évités aussi bien pendant l'exercice sous revue que lors des années précédentes. Toutefois, la SERV a dû faire face en 2018 à des charges des sinistres élevées qui sont pour la plupart dues à des sinistres survenus les années précédentes.

Les indemnités versées s'élevaient pour l'exercice sous revue à CHF 72,8 mio., dont CHF 19,8 mio. concernaient des sinistres reconnus les années précédentes et CHF 53,0 mio. de nouveaux sinistres déclarés. Pour les sinistres IBNR, des provisions d'un montant de CHF 28,4 mio. ont dû être constituées, tandis que des provisions pour sinistres déclarés de CHF 8,8 mio. ont pu être dissoutes. Les réévaluations des créances résultant de sinistres ont fortement pesé sur les résultats avec CHF 60,4 mio., et CHF 24,5 mio. ont dû être sortis à titre de sinistres définitifs.

Dans l'exercice sous revue, la SERV a traité 23 nouveaux sinistres en plus des 154 sinistres existants dans le recouvrement concernant 32 pays. Avec ses mesures de recouvrement, elle a récupéré un montant de CHF 7,0 mio.

Sur les CHF 72,8 mio. de versements d'indemnités pour les sinistres, CHF 49,3 mio. concernaient les risques en Suisse, CHF 5,6 mio. concernaient les risques dans les Emirats arabes unis et CHF 3,4 mio. concernaient les risques en Indonésie. C'est pour une opération avec les Emirats arabes unis qu'a été recouvert le montant le plus élevé de CHF 1,6 mio., alors que la sortie de compte pour les créances irrécouvrables la plus élevée (CHF 10,6 mio.) concernait une opération au Mexique datant de l'année 2008. Les créances résultant de sinistres ont augmenté au total en 2018 de CHF 36,7 mio. pour atteindre CHF 446,5 mio. La SERV n'a pas comptabilisé durant l'exercice de montants recouverts provenant de restructurations avec des débiteurs publics. Cela est dû

au fait qu'il existe aujourd'hui seulement un accord de restructuration avec la Corée du Nord, qui la libère pour le moment de tout remboursement. L'accord expire fin 2019 et doit être soit renégocié, soit prolongé. Parmi les pays mentionnés à la page 46 qui ont signé des accords de rééchelonnement avec le Club de Paris, tous les Etats débiteurs ont honoré leurs engagements pendant l'exercice sous revue. Le Kenya a payé le dernier acompte, ce qui a clôturé l'accord de rééchelonnement.

Après qu'un accord de rééchelonnement multilatéral a été conclu en décembre 2015 entre Cuba et son groupe de créanciers dans le cadre du Club de Paris, la Suisse a conclu en 2016 la convention bilatérale avec Cuba pour des créances d'un montant de CHF 127,6 mio. ; avec un délai de remboursement du capital et des intérêts courus d'un montant total de CHF 47,3 mio. fixé à 2033. En contrepartie, la SERV s'engage à exonérer progressivement Cuba, en fonction des remboursements effectués, des intérêts moratoires d'un montant de CHF 82,2 mio.

Un accord de rééchelonnement bilatéral a été conclu en novembre 2014 entre l'Argentine et la Suisse, concernant les créances en capital, intérêts et intérêts moratoires courus de CHF 454,2 mio. au 1^{er} mai 2014. Il prévoit que tous les montants en souffrance doivent être remboursés d'ici à 2019. Jusqu'ici, l'Argentine a effectué les paiements annuels minimum convenus.

Pour les pays dans lesquels la SERV a des créances résultant de sinistres ou avec lesquels un accord de rééchelonnement a déjà pu être conclu, les avoirs de la SERV font l'objet d'une réévaluation (cf. p. 46).

Nouveaux sinistres déclarés
(en CHF mio.)

53

Remboursements
issus du recouvrement
(en CHF mio.)

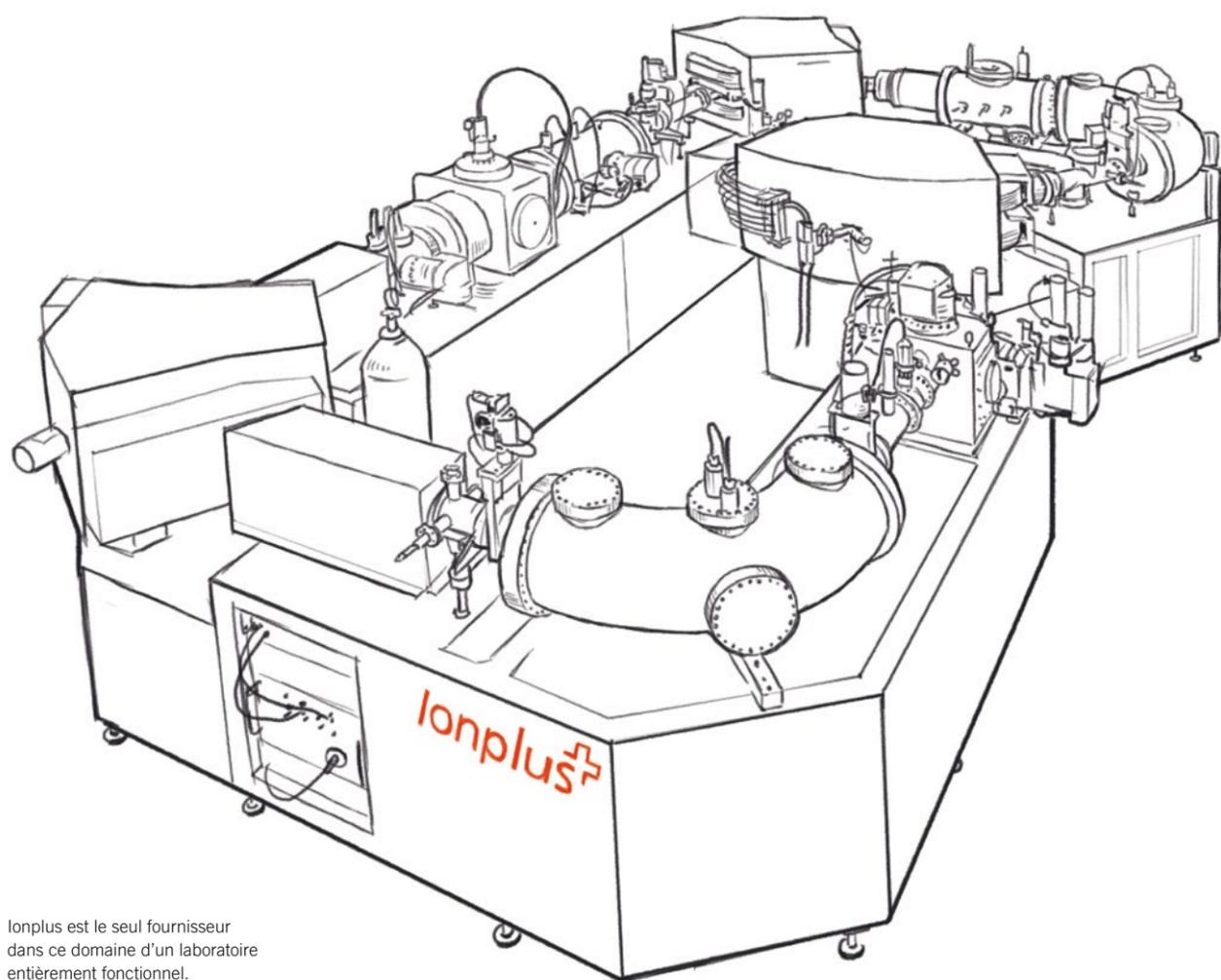
7

Les créances résultant de
sinistres ont augmenté au total
de CHF 446,5 mio.



Sur le terrain

La SERV a accompagné de nombreuses entreprises suisses dans leurs opérations d'exportation également en 2018. Et ce dans un souci d'innovation, comme le montrent les exemples suivants.



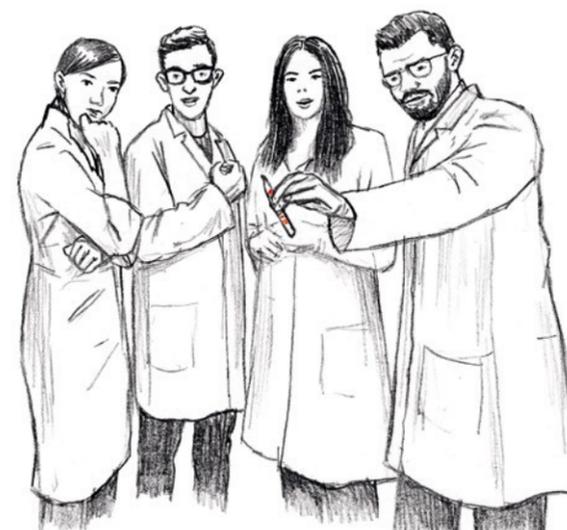
lonplus est le seul fournisseur dans ce domaine d'un laboratoire entièrement fonctionnel.

Une spin-off de l'EPF exporte des laboratoires complets de recherche

Le carbone apparaît sous plusieurs formes : l'élément existe dans différentes formes atomiques appelées isotopes. L'isotope radioactif ^{14}C donne des informations sur l'âge d'échantillons carbonés, par exemple des découvertes archéologiques. lonplus, une spin-off de l'EPF à Dietikon, développe et exporte des machines pour réaliser cette analyse. L'entreprise est leader sur le marché, bien qu'elle ait dû relever certains défis.

Il n'est pas visible à l'œil nu, il est radioactif et existe en quantité infime dans l'atmosphère. On le nomme ^{14}C . Il s'agit d'un isotope du carbone. La spin-off de l'EPF créée en 2013, lonplus AG, se consacre entièrement à ce minuscule isotope. L'entreprise de 25 personnes dont le siège se situe à Dietikon est leader dans le domaine de la méthode de radiocarbone ^{14}C , un procédé permettant de dater les matériaux contenant du carbone. Le procédé repose sur les législations suivantes :

L'isotope ^{14}C est formé par le rayonnement cosmique naturel, il se retrouve dans toutes les plantes par la photosynthèse et il est également ingéré par les animaux via la chaîne alimentaire. Tant qu'un être vit, sa teneur en ^{14}C reste constante. En mourant, la concentration de cet isotope s'achève et sa désagrégation commence. Cela permet, grâce à sa demi-vie connue – la période au cours de laquelle la moitié de l'atome se décompose – de 5 730 ans, de déterminer la date de la mort et ainsi l'âge d'un échantillon. Ce procédé est utilisé en archéologie, dans la recherche environnementale et marine, la science des matériaux, la biomédecine, la forensique, la géologie et l'énergie atomique.



« Dans le contexte d'un financement sur une durée d'un an et demie, les liquidités sont fondamentales. Pour une jeune entreprise, cela pose problème car il n'existe presque pas de perspectives de financements avantageux. »

Joël Bourquin
CEO

Le seul fournisseur d'un laboratoire entièrement fonctionnel

Diverses machines sont requises pour ce procédé. La plus importante est un spectromètre de masse par accélérateur dans lequel les ions de l'échantillon sont séparés dans un accélérateur de particules, de telle sorte qu'il est possible de compter les différents atomes du 14C. Avant d'être mesuré, l'échantillon doit être préparé via diverses mesures, il doit être traité chimiquement et transformé en carbone pur (graphite). Ionplus est l'une des trois entreprises qui développent des spectromètres de masse par accélérateur. A la différence de ses concurrents, la spin-off propose des machines pour toute la chaîne du procédé et pas seulement pour la mesure. Elle fournit également un logiciel d'évaluation des données, y compris les données bancaires, ainsi qu'un solide savoir-faire. Cela fait de Ionplus le seul fournisseur d'un laboratoire entièrement fonctionnel.

Les défis de l'exportation

Le marché de ventes de Ionplus se compose principalement de laboratoires de recherche dans le monde entier. La livraison de clients à l'étranger apporte toujours son lot supplémentaire de défis : outre les différences culturelles et règles du jeu différentes dans chaque pays client, il existe la plupart du temps un défaut de paiement. Une autre difficulté réside dans l'acquisition de liquidités, ce qui a été compliqué pour Ionplus notamment à ses débuts. Le CEO, Joël Bourquin, explique : « Pour pouvoir construire une installation, nous avons besoin d'une avance de CHF 700 000. Dans le contexte d'un financement sur une durée d'un an et demie, les liquidités sont fondamentales. Pour une jeune entreprise, cela pose problème car il n'existe presque pas de perspectives de financements avantageux. » Dans ce cas, la couverture de la SERV peut être une solution. Celle-ci prend en charge le risque de paiement de Ionplus envers la banque, ce qui lui donne accès aux produits bancaires, comme dans ce cas l'émission d'une garantie de remboursement d'acomptes. Ainsi, Ionplus n'a plus à donner de garanties supplémentaires à la banque. « Dans la phase de démarrage, la SERV était la seule possibilité financière. Cela était essentiel pour notre croissance », ajoute Bourquin. Aujourd'hui, l'entreprise vend chaque année quatre ou cinq installations d'une valeur unitaire de CHF 2 mio. environ.

Constructeur de bus suisse entre tradition et innovation

Carrosserie HESS AG est une entreprise traditionnelle qui convainc toujours par de nouvelles innovations. Aujourd'hui, l'entreprise livre à des clients dans le monde entier, non sans devoir toutefois relever quelques défis.

Le seul constructeur de bus suisse, dont le siège est à Bellach, a débuté en 1882 comme menuiserie et forge pour la réparation de charrettes. Dans l'entre-deux-guerres, l'entreprise a d'abord vendu des bus destinés au transport de personnes aux villes de Bienne et de Bâle et a élargi sa gamme au cours des décennies suivantes.

Un succès grâce à l'innovation

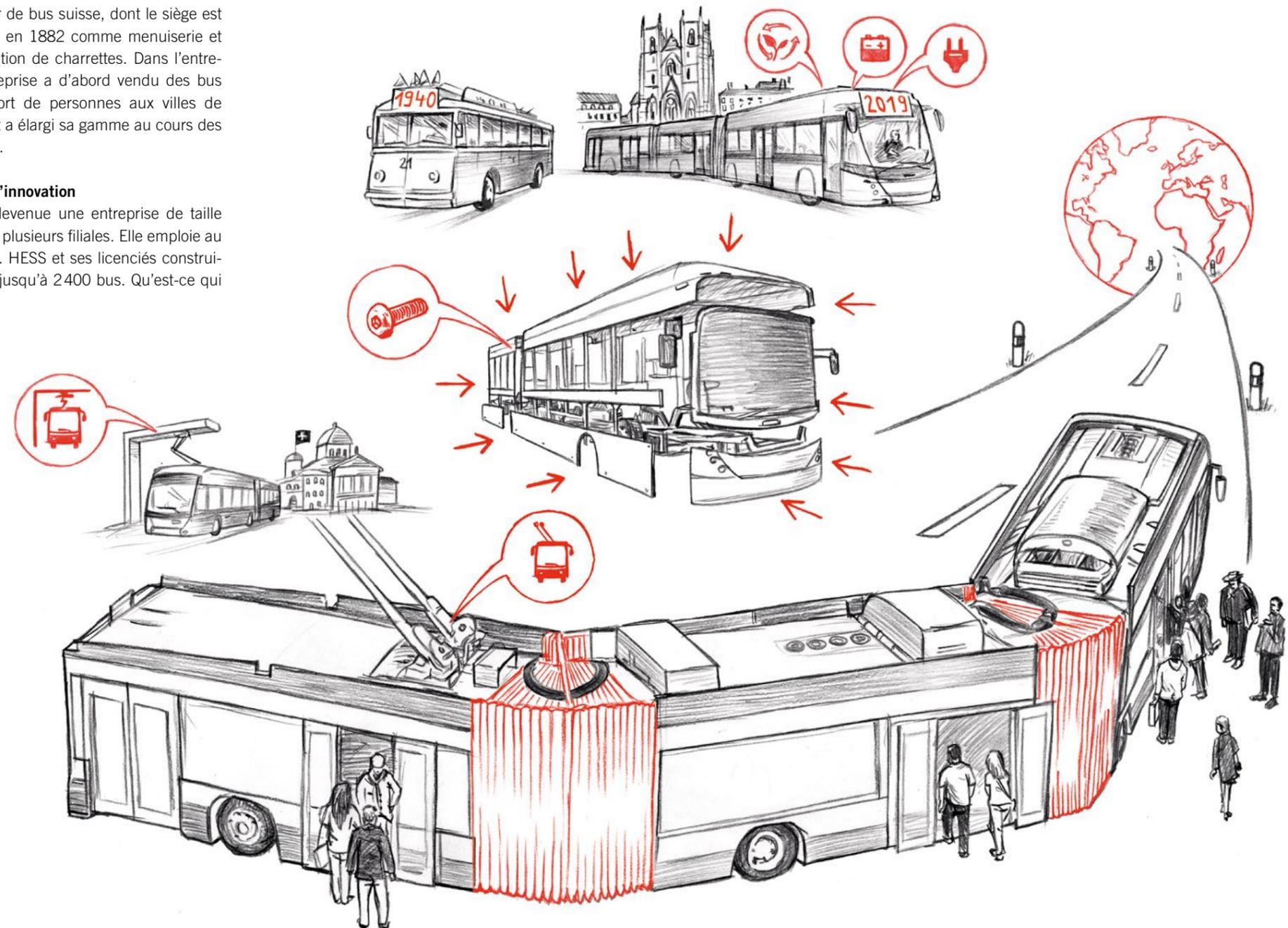
Depuis, HESS est devenue une entreprise de taille moyenne possédant plusieurs filiales. Elle emploie au total 450 personnes. HESS et ses licenciés construisent chaque année jusqu'à 2 400 bus. Qu'est-ce qui

D'un système modulaire au premier méga-trolleybus au monde : la Carrosserie HESS AG convainc toujours par de nouvelles innovations.

« Grâce aux possibilités offertes par la SERV, nous pouvons nous tourner davantage vers l'étranger et envisager de nouveaux marchés. La couverture du risque et la possibilité de couvrir un crédit de fabrication est la condition sine qua non pour pouvoir accéder à de telles commandes de l'étranger. »

Ernst Basler
CFO

rend les produits et prestations si attrayants? « Nous sommes une entreprise innovante qui mise sur l'efficacité, la fiabilité et le respect de l'environnement », explique le CEO, Alex Naef. HESS a ainsi par exemple été le premier constructeur de bus qui a utilisé l'aluminium au lieu de l'acier traditionnellement employé à l'époque. HESS a également lancé en 2003 le premier méga-trolleybus à plancher surbaissé au monde. HESS a aussi utilisé un système modulaire pouvant être vissé à la place d'une carrosserie soudée. Cela permet une flexibilité et a un impact positif tant sur les coûts de fabrication que sur les heures de service.

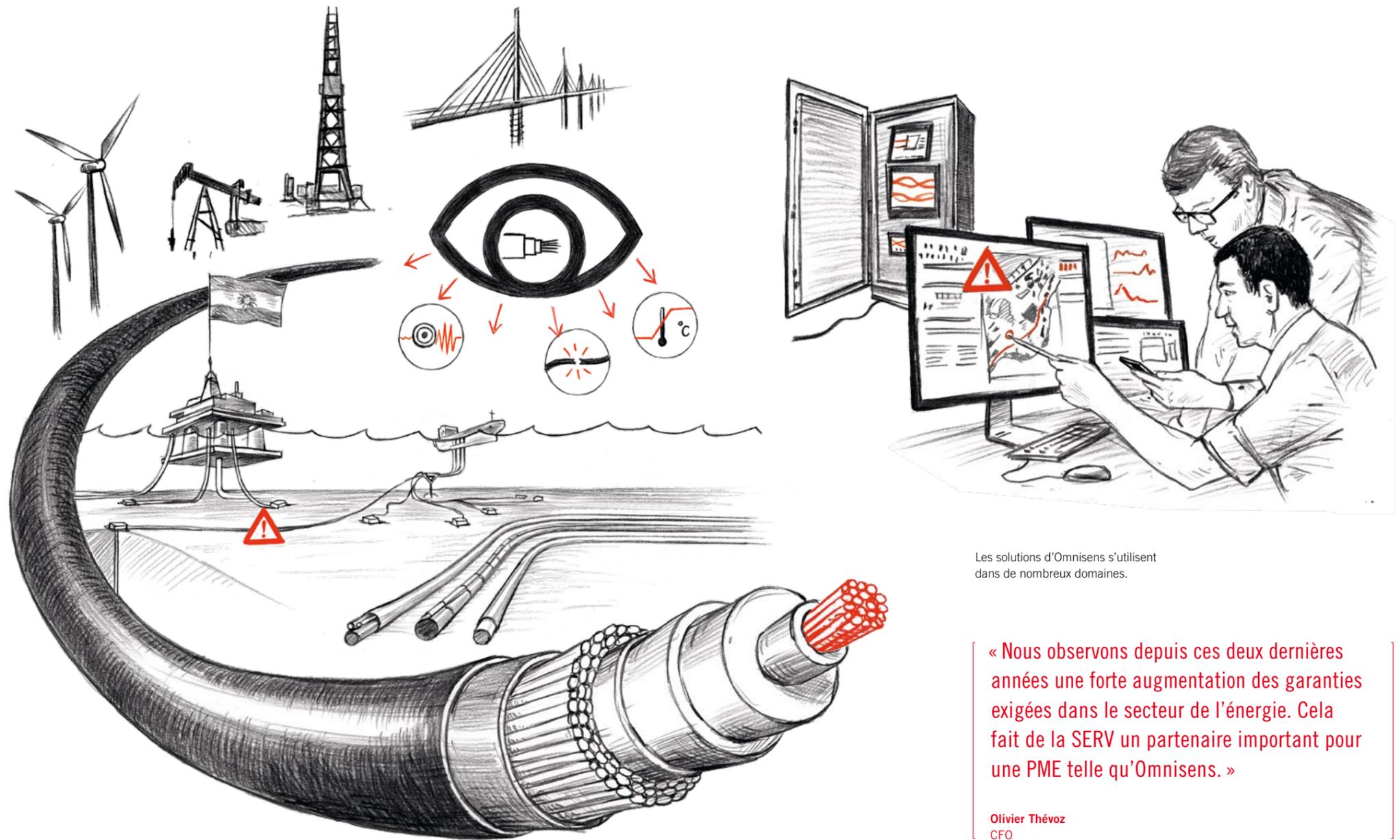


La gamme de produits de HESS comprend des bus de 8 à 25 mètres de long, à moteur électrique ou diesel, ainsi que des carrosseries de véhicules et le service correspondant. Les technologies et kits développés par HESS sont également vendus à d'autres constructeurs de bus en dehors des propres marchés.

Les clients de HESS sont principalement des entreprises de transport urbaines et régionales ainsi que des garages et des clients commerciaux. HESS approvisionne des entreprises dans le monde entier. La ville française de Nantes a également commandé à HESS 20 bus à double articulation pour une valeur de EUR 31 mio.

Les défis de l'exportation

Lors de cette première collaboration, HESS n'a reçu qu'un acompte de 5 pour cent de la valeur de la commande. Cela constitue un grand défi pour cette entreprise de taille moyenne. A l'étranger, il est fréquent de ne verser que des petits acomptes, voire aucun acompte du tout. La SERV a couvert les 95 pour cent restants avec une assurance du risque de fabrication, une assurance de crédit fournisseur et une assurance de crédit de fabrication. « Grâce aux possibilités offertes par la SERV, nous pouvons nous tourner davantage vers l'étranger et envisager de nouveaux marchés. La couverture du risque et la possibilité de couvrir un crédit de fabrication est la condition sine qua non pour pouvoir accéder à de telles commandes de l'étranger », explique le CFO, Ernst Basler.



Les solutions d'Omnisens s'utilisent dans de nombreux domaines.

« Nous observons depuis ces deux dernières années une forte augmentation des garanties exigées dans le secteur de l'énergie. Cela fait de la SERV un partenaire important pour une PME telle qu'Omnisens. »

Olivier Thévoz
CFO

La fibre optique autrement

Omnisens SA fournit à des clients du monde entier des solutions de suivi par fibre optique. Pour cela, elle ne rechigne pas à explorer de nouveaux terrains technologiques ni aux exigences croissantes des opérations d'exportation.

En évoquant la fibre optique, beaucoup pensent immédiatement à une connexion Internet rapide. Mais son domaine d'utilisation est bien plus vaste. C'est le cas de son utilisation dans les technologies d'Omnisens SA dont le siège est à Morges. L'entreprise est leader dans le domaine du suivi par fibre optique. L'entreprise de 32 personnes a été créée en 2000 à l'EPFL. Depuis, Omnisens développe, produit, installe et entretient des solutions de suivi pour l'industrie pétrolière et gazière, les parcs éoliens, les

câbles électriques et d'autres branches du génie civil. De plus, elle analyse les données saisies et propose des formations.

Un défi technologique

Les solutions d'Omnisens permettent de détecter les fuites, les mouvements de terrain ou des variations de température. Et ce sur une distance pouvant aller jusqu'à 300 kilomètres. Le problème peut ainsi être décelé en quelques instants et être résolu rapidement. Pour une installation, un problème peut non seulement nuire à la réputation mais également avoir de lourdes répercussions sur l'environnement. C'est pourquoi Omnisens a continuellement optimisé ses technologies au fil des années. Cela lui a même permis d'obtenir un cautionnement de la part du fonds de technologie de la Confédération pour une nouvelle génération encore plus précise de solutions de suivi.

Omnisens livre ses solutions à des entreprises d'infrastructure dans le monde entier et vit de l'exportation : 90 pour cent de son chiffre d'affaires provient des commandes d'exportation. L'une d'elles provenait d'une entreprise de conseil argentine. Celle-ci a mandaté Omnisens de la livraison de logiciels et de matériel informatique pour surveiller un pipeline d'eau souterrain dans la ville de Cordoba sur 30 kilomètres d'une valeur de USD 340 000. Cette solution s'applique habituellement dans le domaine du pétrole. « L'utilisation d'un pipeline d'eau dans une région soumise à de forts mouvements de terrain est une première pour nous. Cela fait de ce projet un défi technologique particulièrement intéressant », explique le CFO, Olivier Thévoz.

De fortes exigences dans le secteur de l'énergie

La collaboration avec le donneur d'ordre argentin était une première pour Omnisens. Les conditions de paiement étaient certes relativement classiques. Mais le donneur d'ordre a exigé des garanties considérables ainsi que des engagements dans le domaine social et l'environnement. La SERV a assuré l'opération avec une garantie de « Bonds » et une assurance de garantie contractuelle. Avec l'appui de la SERV, Omnisens a reçu une garantie de la banque à des conditions avantageuses et leurs liquidités restent disponibles pour d'autres commandes. « Nous observons depuis ces deux dernières années une forte augmentation des garanties exigées dans le secteur de l'énergie. Cela fait de la SERV un partenaire significatif pour une PME telle qu'Omnisens », explique Olivier Thévoz.

Perspectives

La mise à disposition de solutions d'assurance et donc d'une offre de financement global attrayante peut être un facteur décisif dans l'attribution de mandats à un exportateur suisse par un acheteur étranger.

La SERV se concentre sur les domaines que les assureurs privés couvrent insuffisamment ou pas du tout. Dans les conditions-cadres légales fixées relatives à l'autofinancement, à la subsidiarité et à la compatibilité avec la politique étrangère suisse, la SERV, de par son offre d'assurance et son interprétation flexible des règles de création de valeur, encourage la compétitivité internationale de l'économie suisse et soutient chaque année des exportations se chiffrant en milliards. Ces mandats garantissent des emplois suisses tant dans l'économie d'exportation que dans les industries sous-traitantes.

Le nombre croissant d'agences étatiques de crédit à l'exportation (ACE) qui sont membres de l'association internationale des assureurs-crédits « Union de Berne » montre que dans le commerce international, la couverture et l'aide publique d'activités d'exportation représentent un instrument important pour les pays exportateurs. Selon la volonté politique, les grandes nations exportatrices vont très loin dans leurs mesures d'aides. Outre la couverture classique des risques de paiement des opérations d'exportation, les pays privilégient de plus en plus les financements directs pour les PME par des banques de financement commercial, la couverture des risques d'investissement où l'assurance et le financement d'affaires avec des acheteurs internationaux sans référence à une exportation concrètement liée à l'assurance. La SERV doit suivre très précisément cette évolution dans les prochaines années afin de pouvoir remplir sa mission légale de fournir des « prestations compétitives sur le plan international » également dans le futur. Au besoin, elle soumettra dans les délais au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) des propositions de modifications de l'offre d'assurance.

Risques conjoncturels

Après une forte phase expansive en 2017 et en 2018, la normalisation conjoncturelle de l'économie mondiale se poursuit. Pour le secteur des exportations suisses, une croissance modérée est prévue pour l'année 2019. Toutefois, ces prévisions s'accompagnent de certains risques. Le différend commercial entre les Etats-Unis, la Chine et d'autres zones économiques importantes pourrait s'embraser. Les conséquences du Brexit – qu'elles soient douces ou dures – sont difficiles à évaluer et l'endettement international record a de quoi inquiéter. Si la normalisation de la politique monétaire attendue devait se poursuivre, les pays émergents pourraient être concernés par les sorties de capitaux et les turbulences monétaires en raison de la hausse des taux et ne plus pouvoir être acheteurs sur les marchés internationaux. Généralement, lorsque les incertitudes croissent, la demande d'assurances de la SERV augmente. La question se pose de savoir si les effets négatifs d'une croissance économique plate peuvent être compensés. La SERV a conscience de toutes ces incertitudes, mais table quand même sur une poursuite de la hausse de son exposition d'assurance pour 2019 après l'annonce par divers clients de grandes transactions.

Contrôle des processus commerciaux

Dans le cadre de l'analyse de tous les processus commerciaux menée en 2018, la SERV a identifié, avec une assistance externe, les champs d'action à optimiser. Il s'agit notamment des responsabilités au niveau du point de transmission d'un nouveau client entre l'acquisition et l'Underwriting ainsi qu'une application informatique moderne permettant d'assister les processus commerciaux.

Pour 2019, il est prévu de mettre en œuvre des mesures et investissements importants. Premièrement, il y aura une implémentation rapide d'un nouveau système informatique qui remplacera la solution existante d'ici fin 2020 au plus tard. Deuxièmement, une « Process Community » sera mise en place avec les responsables des processus de tous les domaines d'activité afin de garantir une amélioration continue des processus pour atteindre le niveau d'efficacité demandé. Ce groupe sera dirigé par le responsable des processus et de la qualité dont le poste sera nouvellement créé. Troisièmement, le service Ventes et acquisition disposera de plus de personnel et sera mieux organisé avec des responsabilités et processus clairement définis. Grâce à ces mesures, la SERV pourra encore mieux répondre aux besoins des clients et aux exigences du marché.

De plus en plus de grands projets

La SERV s'attend à une hausse des demandes en assurance dans les prochaines années pour la couverture de grands projets d'infrastructure dans les domaines de l'énergie, de l'ingénierie et du matériel roulant. La mise à disposition de solutions d'assurance et donc d'une offre de financement global attrayante peut être un facteur décisif dans l'attribution de mandats à un exportateur suisse par un acheteur étranger. De tels risques majeurs peuvent avoir une influence sur l'équilibre du portefeuille d'assurance de la SERV. La hausse des demandes de couverture résultant de cette tendance fait que la SERV cherchera à l'avenir à coopérer davantage avec le marché privé de la réassurance et d'autres ACE afin de partager les risques.

Comme les flux d'avoirs résultant d'accords de ré-échelonnement continueront de reculer au cours des prochaines années et comme les intérêts créditeurs résultant des placements financiers auprès de la Trésorerie fédérale ne sont pas pour tout de suite, les recettes de primes issues de grands projets contribuent en grande partie à respecter les prescriptions légales relatives à l'autofinancement.



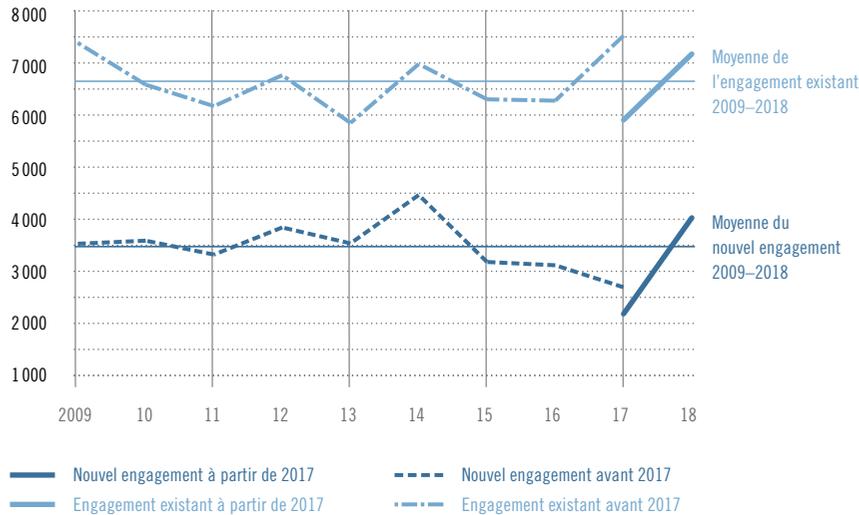
« Le progrès technologique joue un rôle de plus en plus important. La SERV doit également s'y adapter. »

Peter Gisler
Directeur

Comparaison pluriannuelle

Evolution de l'engagement

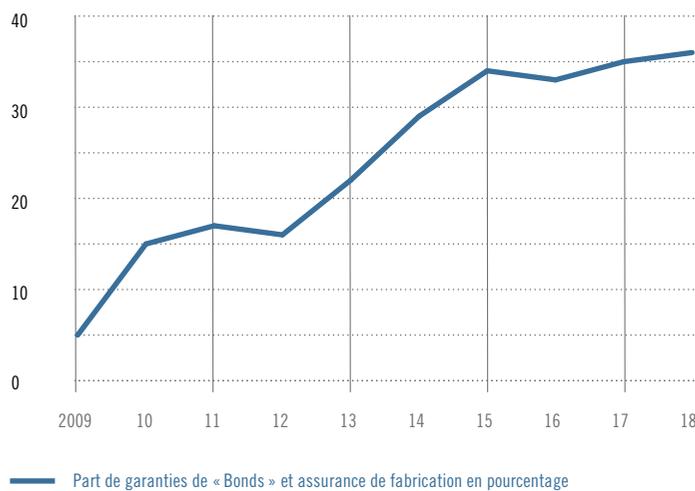
en CHF mio.



La méthode de calcul de l'engagement a été révisée en 2018. A des fins de comparabilité, la même méthodologie de calcul que pour les chiffres de 2017 a été utilisée dans ce rapport de gestion – mais pas pour les exercices antérieurs à 2017. Pour rendre transparente l'influence de la nouvelle méthodologie de calcul, l'exercice 2017 est également présenté sur le graphique avec l'ancienne méthodologie de calcul.

Part des garanties de « Bonds » et assurances de crédit de fabrication dans le nombre de nouvelles polices d'assurance

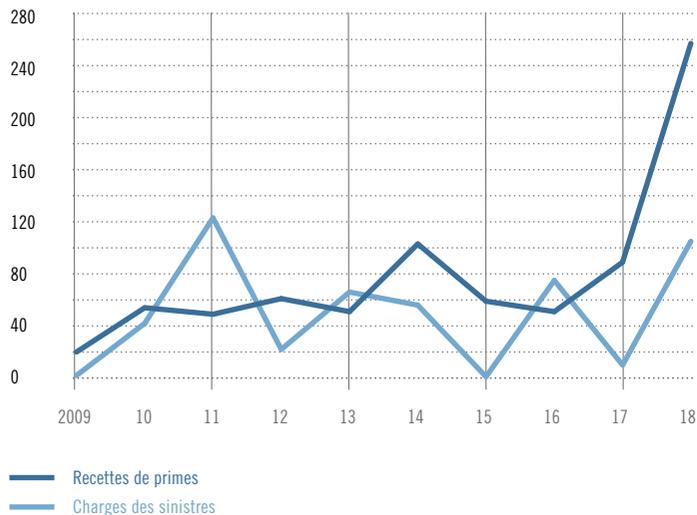
en pourcentage



Depuis l'introduction en 2009 de la garantie de « Bonds » et de l'assurance de crédit de fabrication, la demande n'a cessé d'augmenter pour ces deux produits. Tous deux aident les exportateurs, surtout les PME, à optimiser la gestion de leur liquidité. En 2018, la part de ces deux produits dans le nombre total des nouvelles opérations (PA) atteint 36 pour cent et est donc proche du niveau de l'exercice précédent. Selon toute probabilité, la demande restera constante, voire continuera à augmenter.

Evolution des recettes de primes et des charges des sinistres

en CHF mio.



L'évolution des recettes de primes et des charges des sinistres montre la volatilité de l'activité de la SERV. Les grosses opérations influent fortement sur ces deux chiffres clés et entraînent de fortes variations des données annuelles. Les chiffres commerciaux de la SERV doivent toujours être considérés dans ce contexte.

En raison de la forte volatilité des opérations de la SERV, il est important d'évaluer ses résultats à moyen et à long terme. L'étude de satisfaction de la clientèle effectuée en 2018 a confirmé que la SERV et ses produits d'assurance étaient bien connus, notamment par les exportateurs des secteurs de la construction d'équipements, des machines, de l'électronique, de la chimie/pharmacie et de l'ingénierie. Les produits Assurance de crédit de fabrication et garanties de « Bonds » introduits en 2009 jouissent toujours d'une forte demande de la part des PME, bien que la demande se soit stabilisée pour environ un tiers du nombre de nouvelles polices d'assurance émises. Dans l'exercice sous revue, leur nombre s'élevait à 770, soit plus du double qu'en 2007.

Le changement de méthode de calcul pour l'engagement explique la baisse affichée de l'engagement de la SERV et du nouvel engagement. Le changement de méthode de calcul rend la comparaison avec les exercices précédents plus difficile. Des tendances se dégagent néanmoins. La forte hausse de l'assurance de grands projets avec des durées de crédit longues explique la forte croissance du nouvel engagement et de l'engagement existant entre 2017 et 2018. Malgré

les effets du passage à la nouvelle méthode de calcul, le nouvel engagement a presque atteint son niveau record de 2015 de CHF 4,465 mia. et l'engagement existant aurait atteint un nouveau record sans ce changement. La forte hausse du nouvel engagement s'exprime dans les recettes de primes élevées qui ont atteint leur plus forte valeur depuis la création de la SERV (CHF 257,4 mio.). Mais en 2018, la SERV a aussi enregistré des charges des sinistres très élevées (CHF 104,5 mio.). Au cours des 10 dernières années, seule la valeur de 2011 a été supérieure, quand les provisions pour sinistres en cas de défaillances de paiement ont dû être constituées suite à la crise financière et aux mesures de sanction contre l'Iran.

L'autofinancement 2 a toujours été positif depuis sa création et a atteint sa valeur la plus élevée en 2018 (CHF 53,8 mio.). Au cours des 11 dernières années, une moyenne de CHF 28,4 mio. a été atteinte, bien que la tendance des valeurs moyennes décroissantes pourrait s'inverser pour la première fois sans que la SERV puisse profiter de produits des placements.

Les résultats et performances de la SERV ne seront connus qu'à long terme.



« Avec le soutien d'exportateurs suisses, nous participons non seulement au maintien et à la création d'emplois mais nous encourageons également des entreprises innovantes et ainsi le progrès technologique en Suisse. »

Organes

Le conseil d'administration (CA)

Thomas Daum*, lic. en droit, avocat,
(président)

est membre du comité du CA de compenswiss (fonds de compensation AVS/AI/APG). Il a siégé dans la commission de la GRE avant la fondation de la SERV. Il est ancien directeur de l'Union patronale suisse et de Swissmem, ainsi qu'ancien vice-président du CA de la SUVA.

Barbara Hayoz**, économiste d'entreprise, EMBA,
(vice-présidente)

est conseillère d'entreprise indépendante, ainsi que présidente et membre de divers conseils d'administration et de fondation. Elle a été directrice financière à temps complet et vice-présidente de la ville de Berne.

Caroline Gueissaz*, ing. dipl. EPF,

est conseillère d'entreprise chez A. Vaccani & Partners, directrice de Business Angels Switzerland et administratrice au sein de diverses PME.

Burkhard Huber*, économiste d'entreprise KSZ,
(membre depuis le 01.10.2018)

a travaillé durant quatre décennies dans le secteur bancaire, dont 30 ans chez UBS. Il a occupé diverses fonctions en tant que cadre pour la clientèle commerciale d'entreprises suisses et étrangères, notamment dans le secteur des financements commerciaux.

Christoph Meier-Meier*, économiste d'entreprise
HWV,

est CEO et partenaire chez NEWTAG Communication AG. Il a préalablement exercé différentes fonctions chez Bühler AG à Uzwil (SG), et notamment celle de Head of Financial Services pendant dix ans.

Directeur

Peter Gisler, banquier disposant d'un diplôme
fédéral,

est directeur de la SERV depuis le 1^{er} janvier 2017. Auparavant, il était cadre de la Aargauische Kantonalbank et chez ABB Suisse ainsi que dans ABB Group Holding.

Beda Moor**,

(membre jusqu'au 30.09.2018)

a été membre de longue date de la direction du syndicat FTMH en tant que responsable national de l'industrie MEM et membre de la direction du secteur Industrie de Unia. Il a siégé dans la commission de la GRE avant la fondation de la SERV.

Laura Sadis**, lic. oec. publ., experte fiscale
diplômée,

(membre jusqu'au 31.12.2018)

est actuellement membre du CA de AlpTransit Gotthard SA. De 2007 à 2015, elle a occupé le poste de conseillère d'Etat tessinoise et a dirigé le département Finances et économie. Elle a aussi été membre du Conseil de banque de la Banque nationale suisse.

Anne-Sophie Spérisen**, lic. oec.,

est présidente et CEO de SOLO Swiss SA. Elle est membre de la commission extra-parlementaire Forum PME et du comité exécutif de la chambre de commerce du Jura.

Reto Wyss**, économiste MSc,

(membre depuis le 01.10.2018)

est Secrétaire central de l'Union syndicale suisse (USS) qu'il représente également au sein du Comité consultatif de l'AELE, du conseil d'administration de Reka et dans la commission de la statistique fédérale.

Urs Ziswiler*, lic. en droit, INDEL EPF,

a été ambassadeur en Espagne et aux Etats-Unis, chef de la Direction politique du DFAE, conseiller diplomatique de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey et directeur de la division politique IV du DFAE.

Organe de révision

KPMG AG

Badenerstrasse 172
8004 Zurich

* Comité d'assurance

** Comité des finances et d'organisation

Rémunérations

Conseil d'administration

La rémunération de l'ensemble du conseil d'administration (CA) sans le président s'élevait à KCHF 325,5 en 2018, ce qui correspond à une légère hausse par rapport à l'exercice précédent. Une rémunération d'un montant de KCHF 124,2 a été versée au président du CA Thomas Daum. Elle comprend les honoraires d'administrateurs, des indemnités au titre de tâches spécifiques ainsi que les frais pour d'autres prestations accessoires. Elle ne donne pas droit à une rente.

Directeur et membres de la direction

Les rémunérations du directeur et des membres de la direction se composent d'un salaire de base et d'une part variable déterminée chaque année sur la base de la réalisation d'objectifs de l'entreprise et d'objectifs individuels. La part variable indiquée porte sur l'exercice précédent et constitue avec la part fixe du salaire la rémunération totale du directeur et des autres membres de la direction pendant l'année. En 2018, les rémunérations représentent un total de KCHF 832,3 (année précédente KCHF 801,9) pour trois collaborateurs de la direction. La rémunération totale la plus élevée a été attribuée au directeur avec KCHF 341,5.

Reporting des rémunérations des cadres – organe suprême de direction (conseil d'administration)

en CHF (exercice précédent en gris)

| | Président | Conseil complet (7 membres, sans président) | |
|--|-----------|--|-----------|
| | | Total | Moyenne |
| Taux d'emploi | | | |
| (pourcentage revendiqué pour la fonction) | 45% | | CA 10% |
| | | | Cass 20% |
| | | | Cfino 10% |
| Rémunérations | | | |
| Honoraires d'administrateurs | 79 500 | 274 500 | 39 214 |
| | 87 750 | 277 000 | 39 571 |
| Indemnités au titre de tâches spécifiques | 41 325 | 23 150 | 3 307 |
| | 37 325 | 20 500 | 2 929 |
| Autres prestations accessoires (frais de déplacement, logement, repas et représentation) | 3 345 | 27 878 | 3 983 |
| | 2 181 | 19 586 | 2 798 |
| Autres conditions contractuelles | | | |
| Prévoyance professionnelle | Néant | Néant | – |
| Indemnité de départ | Néant | Néant | – |

Reporting des rémunérations des cadres – direction (directeur et membres de la direction)

en CHF (exercice précédent en gris)

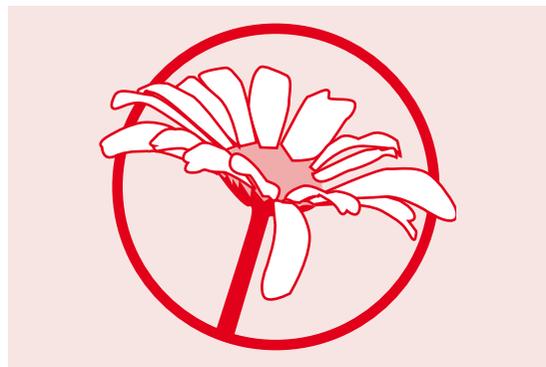
| | Directeur | Members of the Executive Board (2 membres, sans directeur) | |
|---|------------|---|---------|
| | | Total | Moyenne |
| Rémunérations | | | |
| Part fixe (salaire) | 292 789 | 424 400 | 212 200 |
| | 290 004 | 404 703 | 202 351 |
| Indemnités au titre de tâches spécifiques | – | – | – |
| | – | – | – |
| Indemnités (motivées par la fonction ou le marché du travail) | – | – | – |
| | – | – | – |
| Bonifications | 47 851 | 64 707 | 32 354 |
| | 63 188 | 41 441 | 20 720 |
| Autres prestations accessoires | 840 | 1 680 | 840 |
| | 840 | 1 680 | 840 |
| Autres conditions contractuelles | | | |
| Prévoyance professionnelle | Plan cadre | Plan cadre | – |
| Indemnité de départ | Néant | Néant | – |

Charte



Nos activités

En offrant des solutions d'assurance pour la couverture des risques commerciaux et politiques, nous permettons aux exportateurs suisses de réaliser plus facilement des opérations avec l'étranger. Notre offre améliore la compétitivité des exportateurs et des banques suisses et renforce ainsi la place économique suisse. Par conséquent, des emplois peuvent être maintenus ou créés en Suisse. Tout en soutenant le commerce extérieur de la Suisse, nous contribuons au développement économique des pays impliqués.



Notre mode opératoire

En tant qu'établissement de droit public de la Confédération, nous agissons dans le cadre de notre mission légale. Nous travaillons de manière à être financièrement autonomes avec une gestion d'entreprise optimale. En ce qui concerne l'environnement et le développement durable, nous agissons de manière responsable et respectons les standards internationaux. Nous sommes orientés vers la recherche de solutions et privilégions une communication transparente.



Nos clients

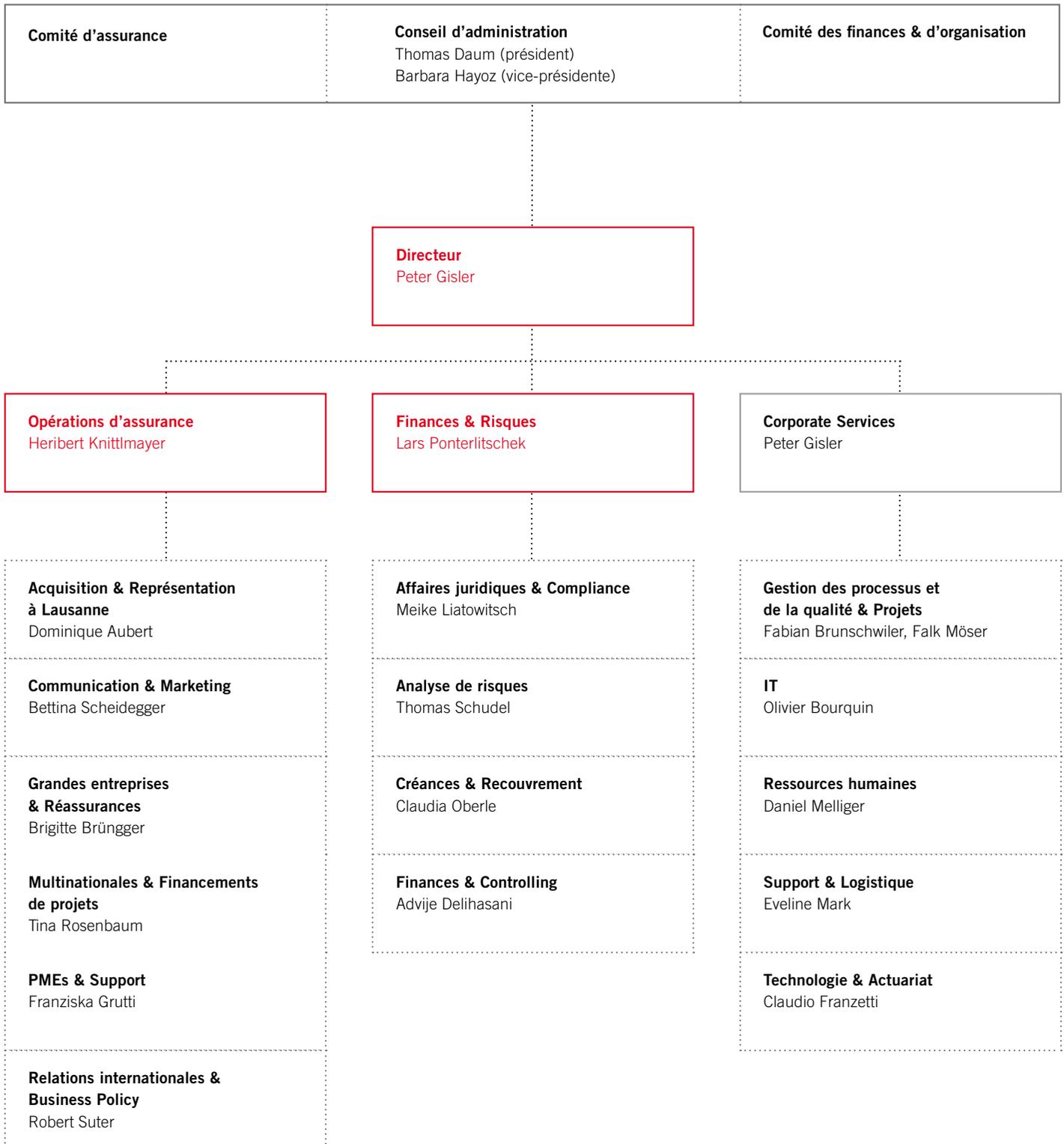
L'orientation clientèle tient une place prépondérante pour nous. Nous accordons une grande importance au traitement égal de tous nos clients, ainsi qu'à un conseil de qualité. Nous entretenons des rapports basés sur un partenariat loyal et souhaitons construire des relations à long terme. Nous présentons également nos prestations à des exportateurs et des banques qui ne font pas partie de nos clients.



Nos collaborateurs

Nous attendons de nos collaboratrices et collaborateurs des prestations de qualité, un grand engagement et une forte identification avec la SERV et sa mission. Nous leur confions des responsabilités adaptées à leur fonction et encourageons le développement des compétences correspondantes. Nous sommes attachés au principe de l'égalité des chances et offrons des conditions de travail attrayantes.

Organisation



■ Membre de la Direction
(situation : 1^{er} janvier 2019)

Lors d'un contrôle indépendant de son système salarial, la SERV a été certifiée en matière d'égalité des sexes dans la rémunération.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) de la SERV est élu par le Conseil fédéral pour un mandat de quatre ans ; la durée de mandat actuelle s'achèvera fin 2019. Il se compose de sept à neuf membres. Les partenaires sociaux sont pris en compte de manière appropriée (art. 24 LASRE). La durée des mandats est alignée sur la période de législature de l'Assemblée fédérale.

En 2018, Beda Moor et Laura Sadis ont quitté le CA. Beda Moor a été membre de la commission de la GRE de 2001 à 2006 et a ensuite contribué fortement au développement de la SERV. Fin 2018, Laura Sadis a quitté le CA pour des raisons personnelles après avoir été élue en 2016. En octobre, Burkhard Huber et Reto Wyss ont rejoint le CA. Burkhard Huber dispose d'un grand savoir-faire dans le domaine de la clientèle d'entreprises et du financement d'exportations grâce à sa longue carrière dans le milieu bancaire. Reto Wyss assumera la représentation des partenaires sociaux prévue par la loi et renforcera la compétence économique du CA grâce à son Master of Science in Economics. Il n'existe aucune relation personnelle ou professionnelle qui puisse entraver la liberté de décision et d'action entre les membres du CA et de la SERV.

Le CA est l'organe de direction et de contrôle suprême de la SERV. Ses tâches sont définies à l'art. 24 LASRE, ainsi que dans le règlement interne de la SERV. Il forme en son sein un Comité d'assurance (présidence Thomas Daum) et un Comité des finances et d'organisation (présidence Barbara Hayoz).

Directeur

Le directeur est élu par le CA. Il dirige et organise la SERV et la représente à l'extérieur. Ses tâches sont définies à l'art. 25 LASRE, ainsi que dans le règlement interne de la SERV.

Personnel

En 2018, la SERV a augmenté son personnel de 51 à 53 membres (apprentis non compris), ou à 50 équivalents temps plein. Fin 2018, les femmes représentaient 43,4 pour cent des employés. Trois apprentis dans le domaine commercial et un stagiaire sont en formation.

Afin de garantir une application durable du modèle commercial cible, le CA a décidé de procéder à divers ajustements organisationnels et d'augmenter le plafond des postes de 51 à 54 équivalents temps plein. Certaines mesures organisationnelles essentielles ont été prises : la création du nouveau poste Operational and Data Excellence Manager ainsi que le transfert organisationnel de l'analyse des pays et des banques dans le département Relations internationales & Business Policy qui est désormais affilié au département Opérations d'assurance. L'Analyse du développement durable et l'Acquisition verront leur personnel renforcé, dans ce deuxième cas pour organiser plus durablement le conseil apporté aux nouveaux clients.

La SERV confie à ses collaborateurs des responsabilités adaptées à leur fonction. Leurs tâches sont définies dans un cahier des charges. Chaque année, des objectifs sont fixés avec chaque collaborateur et des entretiens de développement permettent d'évaluer leurs compétences et la réalisation des objectifs. La SERV accorde une grande importance à la formation continue de ses collaborateurs. En 2018, KCHF 168 ont été investis dans les formations continues.

Un contrôle du système salarial par Klingler Consulting a montré que la SERV dispose de bons instruments de gestion des conditions de travail. Après 12 ans, une révision s'est toutefois avérée nécessaire pour continuer à garantir une rémunération adaptée aux prestations, au marché et aux fonctions. Les modifications ont pu être effectuées dans le cadre des prescriptions fédérales et sans recourir à des congés-modifications. Klingler Consulting a certifié la SERV en matière d'égalité des sexes dans la rémunération.

Organe de révision

L'organe de révision de la SERV est choisi par le Conseil fédéral sur proposition du CA. Il vérifie le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le compte de résultat par rubrique, le bilan par rubrique et l'annexe aux comptes annuels, la preuve de l'autofinancement ainsi que l'existence d'un système de contrôle interne (SCI). Il remet un rapport sur les résultats de cette vérification au CA et au Conseil fédéral.

Rapport financier

Bases légales

La loi sur la SERV (LASRE) et l'ordonnance sur la SERV (OASRE) formulent diverses exigences concernant l'établissement des comptes de la SERV. La SERV doit ainsi tenir sa propre comptabilité, être une assurance financièrement autonome et gérer séparément les risques des débiteurs publics et des débiteurs privés. Pour satisfaire ces exigences, la SERV établit à la clôture des comptes annuels composés d'un compte de résultat, d'un bilan, d'un tableau des flux de trésorerie, d'une preuve d'autofinancement, de comptes par rubrique et d'une annexe.

Conformément à l'art. 29 de la LASRE, la SERV doit présenter l'état de ses actifs, de ses finances et de ses revenus dans un compte par rubrique. Celui-ci contient un compte de résultat ainsi qu'un bilan en trois rubriques « débiteurs publics », « débiteurs privés sans ducroire » et « débiteurs privés avec ducroire ».

Les comptes sont établis selon les principes généraux de l'importance, de la clarté, de la continuité et de la présentation des chiffres bruts, et se fondent sur les normes généralement reconnues (art. 29 al. 3 LASRE).

En annexe aux comptes annuels, la SERV publie un résumé de ses principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) conformément à l'art. 29 al. 4 LASRE et présente l'état du capital. Dans le chapitre Gouvernance d'entreprise, elle rend compte des rémunérations. Les dispositions concernant les finances de la Confédération représentent des exigences minimums pour les PIBE (art. 21 al. 1 OASRE).

Des explications sur les postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont fournies en annexe. Les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat. C'est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les PIBE.

Compte de résultat

La SERV clôture l'exercice 2018 par un résultat d'entreprise (RE) de CHF 2,0 mio. (exercice précédent: CHF 69,8 mio.) et enregistre un résultat d'exploitation de même montant.

Les recettes de primes ont augmenté par rapport à l'année précédente et sont passées de CHF 89,4 mio. à une valeur record de CHF 257,4 mio. Comme en 2017, cette augmentation en 2018 s'explique surtout par les opérations volumineuses réalisées. La réalisation des opérations volumineuses a également un impact positif sur l'évolution des primes acquises. Grâce aux opérations volumineuses, il y a eu nettement plus de constitutions que de dissolutions de primes non acquises. Les principes de comptabilisation et d'évaluation prévoient la constitution de primes non acquises à hauteur de 80 pour cent de la facturation pour les primes.

Les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement de CHF 16,8 mio. sont légèrement supérieurs à la valeur de l'année précédente de CHF 16,2 mio.

Les charges des sinistres affichent une valeur très élevée de CHF -104,5 mio. Depuis la création de la SERV, seules les charges des sinistres de 2011 étaient supérieures avec CHF -123,3 mio. La part des ajustements de provisions pour sinistres et de réévaluations pour sinistres dans les charges des sinistres s'élève à CHF -80,0 mio. Les décomptabilisations définitives de créances d'une valeur totale de CHF -24,5 mio. concernaient les risques en Argentine, en Allemagne, au Mexique, au Nigéria, en Russie et en Suisse.

Le résultat de rééchelonnement a été généré par la dissolution de réévaluations obsolètes pour les accords avec le Cameroun, l'Égypte, l'Irak, le Kenya et le Pakistan. En 2018, il n'y a pas eu de nouveaux accords ni de modifications de notation qui auraient entraîné des ajustements de réévaluations dans le domaine des rééchelonnements. Il en résulte un total des charges d'assurance de CHF 16,3 mio. (année précédente: CHF 85,6 mio.).

Recettes de primes
(en CHF mio.)

257

Les charges des sinistres de CHF -104,5 mio. ont le deuxième montant le plus élevé depuis la création de la SERV.

Tableau des flux de trésorerie
Le flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation dépasse pour la première fois celui résultant de l'activité d'investissement.

Par rapport à l'exercice précédent (CHF 10,0 mio.), les charges de personnel ont augmenté (CHF 10,8 mio.) en raison de la hausse du nombre d'employés. La hausse des autres charges d'exploitation par rapport à l'année précédente est principalement due aux coûts de conseil pour l'analyse complète et l'optimisation des processus commerciaux de la SERV.

Le résultat financier comprend surtout des écarts de change et termine sur une note à nouveau positive, contrairement à l'exercice précédent, avec CHF 2,0 mio. Tout comme l'année précédente, les intérêts négatifs de la Banque nationale suisse n'ont qu'un effet marginal sur le résultat. Dans ce contexte, le fait que la SERV ne réalise plus aucun rendement sur son capital depuis 2017, qu'elle doit placer uniquement auprès de la Trésorerie fédérale, pèse beaucoup plus lourdement dans la balance.

La méthode de calcul de l'engagement et donc également de l'exposition a été révisée en 2018.

Bilan

Pour les actifs, les liquidités ont augmenté de CHF 8,8 mio. par rapport à 2017. Les placements financiers jusqu'à 1 an ont augmenté de CHF 274,0 mio. La SERV tente de maintenir à un niveau bas l'avoir sur les comptes courants pour avoir le moins possible d'intérêts négatifs à payer. En revanche, les placements financiers auprès de la Trésorerie fédérale ne cessent d'augmenter.

Outre les paiements des primes, les remboursements d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (notamment avec l'Argentine et l'Indonésie) ont également contribué à l'augmentation des placements financiers. Les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement ont diminué de CHF 91,6 mio. grâce aux remboursements susmentionnés. Les créances résultant de sinistres et de restructurations ont en revanche augmenté de CHF 17,9 mio. Cette hausse se justifie principalement par le versement pour un sinistre important à Oman.

Le poste « créances de primes », qui s'élève à CHF 13,9 mio., a augmenté de CHF 8,1 mio. par rapport à l'exercice précédent. Les CHF 13,9 mio. comprennent une facture qui, à elle seule, représente déjà CHF 9,9 mio. des créances résultant de primes. Cette facture a été payée le 3 janvier 2019. Les primes facturées en 2018 ont presque toutes été acquittées pendant le même exercice, ce qui a permis d'ajouter un montant élevé dans le tableau des flux de trésorerie. En ce qui concerne les passifs, les primes non acquises ont fortement augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison des opérations volumineuses. Durant l'exercice 2018, les provisions pour sinistres ont cependant dû être augmentées de CHF 16,4 mio. à CHF 153,9 mio.

Au 31 décembre 2018, le capital s'élève à CHF 2,770 mia.; ce dernier a donc augmenté de CHF 2,0 mio. par rapport à l'exercice précédent. Il est à noter que le changement de méthode de calcul de l'exposition influence le calcul du capital. Par le passé, les valeurs nominales des intérêts de toutes les futures périodes d'intérêts ont été additionnées sur toute la durée d'un crédit d'exportation et imputées à l'exposition. Depuis l'exercice 2018, seule la valeur nominale des intérêts d'une période d'intérêts (six mois) est imputée à l'exposition. En outre, l'engagement est désormais représenté après déduction de réassurances avec des assureurs-crédits publics. Si le capital avait été calculé au 31 décembre 2017 sur la base de l'exposition avec la nouvelle méthodologie de calcul, un capital porteur de risque (CPR) de CHF 1,060 mia. (baisse de CHF 161,5 mio.) et un capital de base (CB) de CHF 445,8 mio. (baisse de CHF 86,5 mio.) auraient été enregistrés au 31 décembre 2017.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du CB se chiffre à CHF 1,683 mia., ce qui représente une baisse de CHF 70,8 mio. (4%) par rapport à l'exercice précédent. La réserve de compensation (RComp) a augmenté de CHF 140,7 mio. (13%) à CHF 1,085 mia. En calculant les postes pour 2017 avec la nouvelle méthode, l'écart s'élève à CHF 248,0 mio. La RComp permet à la SERV de supporter les fluctuations importantes auxquelles elle est exposée quand des crises politiques ou économiques entraînent une moins bonne évaluation de certains pays et débiteurs ou des sinistres élevés.

Globalement, la SERV dispose d'une base de capital adéquate pour accomplir sa mission légale de promotion des exportations suisses en proposant des solutions d'assurance efficaces, même dans des périodes d'incertitudes économiques. La SERV est également en mesure de compenser une détérioration de l'évaluation du risque de certains pays et entreprises et dispose de réserves suffisantes pour affronter d'éventuelles crises.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (cf. p. 38) affiche pour 2018 une augmentation nette des fonds de CHF 282,8 mio. (exercice précédent CHF 124,5 mio.). La SERV a ainsi pu augmenter ses liquidités et ses placements à terme de CHF 2,572 mia. à CHF 2,854 mia. Elle dispose donc d'une solide base de liquidités.

Pour la première fois depuis sa création, la SERV affiche un flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation plus élevé (CHF 169,0 mio.) que celui résultant de l'activité d'investissement (CHF 114,6 mio.). Ce changement s'explique principalement par les paiements de primes élevés d'un montant de CHF 249,1 mio. (exercice précédent CHF 95,0 mio.). Avec les paiements de primes d'un montant de CHF 249,1 mio., la SERV a dépassé pour la première fois la barre des CHF 100,0 millions. Malgré les charges des sinistres plus élevées que la moyenne (CHF 104,5 mio.) dans le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie affiche une sortie de trésorerie pour les sinistres moyenne (CHF 72,8 mio.), ce qui souligne le fait que les charges des sinistres sont influencées par les provisions et les réévaluations.

Le flux de fonds résultant de l'activité d'investissement se compose aussi bien de remboursements réguliers que de remboursements anticipés non planifiables d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et de leurs intérêts. Il a une valeur moyenne par rapport aux dernières années. En comparaison avec 2017, il faut noter la réduction de moitié des paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement. La diminution des paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement et la suppression des intérêts résultant d'intérêts financiers et créditeurs ont été compensées par les remboursements supérieurs à la moyenne d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement.

Dans le domaine du financement, un remboursement partiel de CHF 0,8 mio. d'un dépôt en espèces a été effectué en raison d'une variation du risque pour des garanties de « Bonds » en cours.

Preuve d'autofinancement

En 2018, la SERV présente un loading positif dans toutes les rubriques. Cela signifie que les primes acquises dépassent le risque d'assurance, c'est-à-dire la perte annuelle moyenne attendue. Celle-ci correspond à la valeur moyenne théorique calculée pour une période de rapport annuel en fonction des pertes possibles pondérées selon les probabilités correspondantes. Ce calcul se base sur des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés.

En 2018, toutes les rubriques affichent un excédent de couverture au niveau de l'exploitation (autofinancement 1). En raison de la situation générale des intérêts, aucun intérêt créditeur sur les placements n'a été enregistré depuis 2017, ce qui explique pourquoi les valeurs de l'autofinancement 1 et 2 sont identiques. Jusqu'à nouvel ordre, aucune contribution substantielle des placements financiers ne peut

être attendue. Toutes rubriques confondues, la SERV affiche un excédent de couverture de CHF 53,8 mio.

Depuis la création de la SERV en 2007, l'excédent de couverture moyen de l'autofinancement 1 dans la rubrique principale « débiteurs publics » s'élève à CHF 4,7 mio. et à CHF 8,4 mio. dans la rubrique principale « débiteurs privés ». Cela signifie que l'autofinancement 1 est jusqu'à présent nettement obtenu dans les rubriques principales. Quand l'autofinancement au niveau de l'exploitation (autofinancement 1) est positif, l'autofinancement 2 est également positif dès lors que le capital de la SERV n'est pas affecté par des intérêts négatifs.

Comptes par rubrique

Dans le compte de résultat par rubrique, les positions qui ne présentent pas de lien direct avec une opération d'assurance dans une rubrique sont ventilées avec une clé de répartition sur les trois rubriques (cf. Commentaires sur les comptes annuels, commentaires 10–17, p. 48–49). Dans le bilan par rubrique, les positions pour lesquelles une répartition sur les différentes rubriques serait peu pertinente ne sont pas affectées.

Dans le compte de résultat, les deux rubriques « débiteurs privés sans ducroire » et « débiteurs privés avec ducroire » affichent un résultat négatif car la constitution de nouvelles provisions concernait principalement ces rubriques. Ces pertes sont compensées par le succès de la rubrique « débiteurs publics » (qui affichait un résultat négatif lors de l'exercice précédent). Les expériences faites par le passé montrent que les résultats annuels des comptes par rubrique sont considérablement influencés par les charges des sinistres qui se produisent et qu'ils sont donc très volatils.



« Le relèvement du plafond d'engagement nous permet de rester en mesure d'agir. »

Lars Ponterlitschek
Responsable Finances & Risques

Compte de résultat

Compte de résultat

01.01.2018–31.12.2018, en KCHF

| | Annexe ¹⁾ | 2018 | 2017 | Variation |
|--|----------------------|----------------|---------------|-----------------|
| Recettes de primes | 1 | 257 400 | 89 414 | 167 986 |
| Formation de primes non acquises | | -202 387 | -68 978 | -133 409 |
| Dissolution de primes non acquises | | 39 478 | 43 624 | -4 146 |
| Primes acquises | | 94 491 | 64 060 | 30 431 |
| Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement | | 16 770 | 16 236 | 534 |
| Autres produits | | 20 | 38 | -18 |
| Total du produit d'assurance | | 111 281 | 80 334 | 30 947 |
| Charges des sinistres | 2 | -104 511 | -9 996 | -94 515 |
| Résultat de rééchelonnement | 3 | 9 524 | 15 226 | -5 702 |
| Total des charges d'assurance | | -94 987 | 5 230 | -100 217 |
| Résultat de l'activité d'assurance | | 16 294 | 85 564 | -69 270 |
| Charges de personnel | | -10 823 | -9 970 | -853 |
| Autres charges d'exploitation | | -5 469 | -4 123 | -1 346 |
| Résultat financier | | 2 013 | -1 626 | 3 639 |
| Résultat d'exploitation | | 2 015 | 69 845 | -67 830 |
| Intérêts créditeurs sur placements | | - | - | - |
| Résultat d'entreprise (RE) | | 2 015 | 69 845 | -67 830 |

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 45 dans l'Annexe aux comptes annuels

Bilan

Bilan

31.12.2018, en KCHF

| | Annexe ¹⁾ | 31.12.2018 | 31.12.2017 | Variation |
|--|----------------------|------------------|------------------|-----------------|
| Actif | | | | |
| Liquidités | | 17 328 | 8 558 | 8 770 |
| Créances de primes | | 13 936 | 5 788 | 8 148 |
| Autres créances | | 68 | 65 | 3 |
| Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an | 4 | 2 837 000 | 2 563 000 | 274 000 |
| Comptes de régularisation de l'actif | | 574 | 535 | 39 |
| Total de l'actif circulant | | 2 868 906 | 2 577 946 | 290 960 |
| Immobilisations corporelles | | 118 | 241 | -123 |
| Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an | | - | 239 | -239 |
| Total immobilisations corporelles et placements financiers à long terme | | 118 | 480 | -362 |
| Créances résultant de sinistres et de restructurations | 5 | 209 618 | 227 557 | -17 939 |
| Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement | 6 | 211 226 | 302 823 | -91 597 |
| Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement | | 420 844 | 530 380 | -109 536 |
| Total de l'actif | | 3 289 868 | 3 108 806 | 181 062 |
| Passif | | | | |
| Engagements courants | | 947 | 818 | 129 |
| Engagements financiers à court terme | | 260 | 75 | 185 |
| Comptes de régularisation du passif | | 1 216 | 933 | 283 |
| Primes non acquises | | 383 161 | 221 475 | 161 686 |
| Part des primes non acquises en faveur de réassurances | | -25 365 | -26 588 | 1 223 |
| Provisions pour sinistres | 7 | 153 918 | 137 545 | 16 373 |
| Autres engagements à long terme | 8 | 5 399 | 6 231 | -832 |
| Sous-total | | 519 536 | 340 489 | 179 047 |
| Capital porteur de risque (CPR) | | 1 196 702 | 1 221 777 | -25 075 |
| Capital de base (CB) | | 486 503 | 532 260 | -45 757 |
| Réserve de compensation (RComp) | | 1 085 112 | 944 435 | 140 677 |
| Résultat d'entreprise (RE) | | 2 015 | 69 845 | -67 830 |
| Capital total | | 2 770 332 | 2 768 317 | 2 015 |
| Total du passif | | 3 289 868 | 3 108 806 | 181 062 |

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 45 dans l'Annexe aux comptes annuels

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie

01.01.2018–31.12.2018, en KCHF

| | Annexe ¹⁾ | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|----------------------|----------------|----------------|
| Activité d'exploitation | | | |
| Primes encaissées | 9 | 249 108 | 94 959 |
| Indemnités versées | | -72 788 | -48 314 |
| Remboursements d'indemnités | | 7 047 | 8 743 |
| Paiements pour le personnel et l'exploitation | | -14 393 | -14 488 |
| Flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation | | 168 974 | 40 900 |
| Activité d'investissement | | | |
| Remboursements des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement | | 101 265 | 72 099 |
| Paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement | | 13 363 | 12 697 |
| Paiements résultant d'intérêts financiers et créditeurs | | - | - |
| Flux de fonds résultant de l'activité d'investissement | | 114 628 | 84 796 |
| Activité de financement | | | |
| Paiements résultant de l'activité de financement | | -832 | -1 229 |
| Flux de fonds résultant de l'activité de financement | | -832 | -1 229 |
| Variation nette des ressources | | 282 770 | 124 467 |
| Ressources au 31.12.2017 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération) | | | 2 571 558 |
| Ressources au 31.12.2018 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération) | | 2 854 328 | |

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 45 dans l'Annexe aux comptes annuels

Preuve d'autofinancement

Preuve d'autofinancement

01.01.2018–31.12.2018, en KCHF

| | Rubriques (par débiteur) | | | SERV |
|------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------|
| | Publics | Privés sans ducroire | Privés avec ducroire | |
| | (1) | (2) | (3) | (4)=(1)+(2)+(3) |
| Primes acquises | 16 358 | 2 935 | 75 198 | 94 491 |
| Perte annuelle moyenne attendue | -7 413 | -481 | -18 520 | -26 414 |
| Loading | 8 945 | 2 454 | 56 678 | 68 077 |
| Charges de personnel | -1 028 | -824 | -8 971 | -10 823 |
| Autres charges d'exploitation | -519 | -416 | -4 534 | -5 469 |
| Résultat financier | 239 | 101 | 1 673 | 2 013 |
| Autofinancement 1 | 7 637 | 1 315 | 44 846 | 53 798 |
| Intérêts créditeurs sur placements | - | - | - | - |
| Autofinancement 2 | 7 637 | 1 315 | 44 846 | 53 798 |

Comptes par rubrique

Compte de résultat par rubrique

01.01.2018–31.12.2018, en KCHF

| | Annexe ¹⁾ | Rubriques (par débiteur) | | | SERV |
|---|----------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------|
| | | Publics | Privés sans ducroire | Privés avec ducroire | |
| | | (1) | (2) | (3) | (4)=(1)+(2)+(3) |
| Recettes de primes | 10 | 39 048 | 12 442 | 205 910 | 257 400 |
| Formation de primes non acquises | | -30 449 | -9 585 | -162 353 | -202 387 |
| Dissolution de primes non acquises | | 7 759 | 78 | 31 641 | 39 478 |
| Primes acquises | | 16 358 | 2 935 | 75 198 | 94 491 |
| Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement | 11 | 10 262 | 6 238 | 270 | 16 770 |
| Autres produits | | 2 | 3 | 15 | 20 |
| Total du produit d'assurance | | 26 622 | 9 176 | 75 483 | 111 281 |
| Charges des sinistres | 12 | 33 031 | -9 890 | -127 652 | -104 511 |
| Résultat de rééchelonnement | 13 | 5 122 | 365 | 4 037 | 9 524 |
| Total des charges d'assurance | | 38 153 | -9 525 | -123 615 | -94 987 |
| Résultat de l'activité d'assurance | | 64 775 | -349 | -48 132 | 16 294 |
| Charges de personnel | 14 | -1 028 | -824 | -8 971 | -10 823 |
| Autres charges d'exploitation | 15 | -519 | -416 | -4 534 | -5 469 |
| Résultat financier | 16 | 239 | 101 | 1 673 | 2 013 |
| Résultat d'exploitation | | 63 467 | -1 488 | -59 964 | 2 015 |
| Intérêts créditeurs sur placements | | - | - | - | - |
| Résultat d'entreprise (RE) | | 63 467 | -1 488 | -59 964 | 2 015 |

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 45 dans l'Annexe aux comptes annuels

Bilan par rubrique

31.12.2018, en KCHF

| | Annexe ¹⁾ | Rubriques (par débiteur) | | | | SERV |
|--|----------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|------|
| | | Publics | Privés sans ducroire | Privés avec ducroire | Non attribuable | |
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5)= (1)+(2)+(3)+(4) | |
| Actif | | | | | | |
| Liquidités | - | - | - | 17 328 | 17 328 | |
| Créances de primes | 2 503 | 13 | 11 420 | - | 13 936 | |
| Autres créances | - | - | - | 68 | 68 | |
| Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an | - | - | - | 2 837 000 | 2 837 000 | |
| Comptes de régularisation de l'actif | - | - | - | 574 | 574 | |
| Total de l'actif circulant | 2 503 | 13 | 11 420 | 2 854 970 | 2 868 906 | |
| Immobilisations corporelles | - | - | - | 118 | 118 | |
| Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an | - | - | - | - | - | |
| Total immobilisations corporelles et placements financiers à long terme | - | - | - | 118 | 118 | |
| Créances résultant de sinistres et de restructurations | 77 551 | 31 663 | 100 404 | - | 209 618 | |
| Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement | 83 480 | 123 567 | 4 179 | - | 211 226 | |
| Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement | 161 031 | 155 230 | 104 583 | - | 420 844 | |
| Total de l'actif | 163 534 | 155 243 | 116 003 | 2 855 088 | 3 289 868 | |
| Passif | | | | | | |
| Engagements courants | - | - | 64 | 883 | 947 | |
| Engagements financiers à court terme | - | - | 260 | - | 260 | |
| Comptes de régularisation du passif | - | - | - | 1 216 | 1 216 | |
| Primes non acquises | 75 382 | 9 588 | 298 191 | - | 383 161 | |
| Part des primes non acquises en faveur de réassurances | -7 954 | - | -17 411 | - | -25 365 | |
| Provisions pour sinistres | 17 | 17 813 | 3 768 | - | 153 918 | |
| Autres engagements à long terme | - | - | - | 5 399 | 5 399 | |
| Sous-total | 85 241 | 13 356 | 413 441 | 7 498 | 519 536 | |
| Capital porteur de risque (CPR) | - | - | - | 1 196 702 | 1 196 702 | |
| Capital de base (CB) | - | - | - | 486 503 | 486 503 | |
| Réserve de compensation (RComp) | 444 393 | 93 263 | 202 427 | 345 029 | 1 085 112 | |
| Résultat d'entreprise (RE) | 63 467 | -1 488 | -59 964 | - | 2 015 | |
| Capital total | 507 860 | 91 775 | 142 463 | 2 028 234 | 2 770 332 | |
| Total du passif | 593 101 | 105 131 | 555 904 | 2 035 732 | 3 289 868 | |

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 45 dans l'Annexe aux comptes annuels

Principes d'inscription au bilan et d'évaluation

Les PIBE sont présentés brièvement dans le présent chapitre. L'intégralité des PIBE, y compris les annexes, peut être consultée sur demande à la SERV.

Introduction

Les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) définissent les principes comptables de la SERV et sont fixés par le conseil d'administration (CA). Seules quelques modifications rédactionnelles ont été effectuées au sein des PIBE durant l'exercice écoulé. Aucune modification, qui aurait une influence sur les comptes annuels, n'a été apportée aux principes d'évaluation. Seul le changement de la méthode de calcul de l'exposition a eu une influence sur les postes de capital dans le bilan et sur les bases de calcul de la perte annuelle moyenne attendue. Cette méthodologie de calcul n'est toutefois pas réglementée dans ce niveau de détail dans les PIBE.

Les PIBE s'appuient sur les normes nationales et internationales de présentation des comptes et se basent sur les règles en usage dans les assurances privées en Suisse. Le bilan de la SERV reflète le plus précisément possible sa situation financière et patrimoniale. Le principe de l'évaluation individuelle s'applique : les surévaluations et les sous-évaluations à l'intérieur d'un poste ne se compensent pas entre elles. Nous examinons chaque poste pour déterminer s'il peut être inscrit au bilan et procédons à son évaluation. L'approche économique l'emporte sur les autres aspects.

Les postes du bilan sont en principe évalués à leur valeur nominale, à l'exception des postes suivants :

Créances résultant de sinistres et de restructurations

Inscription au bilan : les créances résultant de l'activité d'assurance sont inscrites dans les comptes à chaque fois qu'un preneur d'assurance est indemnisé par la SERV en cas de sinistre et que sa créance envers des tiers est cédée à la SERV.

Evaluation des créances à l'égard de débiteurs publics :

les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus. Ces taux tiennent compte :

- du risque pays à la date d'évaluation,
- des revenus du pays (classification de la Banque mondiale),
- de la classification du pays parmi les « pays pauvres très endettés ».

Une marge de sécurité est en outre ajoutée aux réévaluations calculées.

Evaluation des créances à l'égard de débiteurs privés :

pour ces créances, les évaluations sont effectuées au cas par cas. Selon la transaction, les termes du contrat de l'opération d'exportation et la jurisprudence, même des opérations présentant des caractéristiques identiques (même pays, même branche) peuvent donner lieu à des remboursements escomptés différents. Dans le cadre de l'évaluation, les critères suivants sont considérés comme des facteurs déterminants susceptibles de réduire ou d'accroître les remboursements escomptés dans le cadre de créances à l'égard de débiteurs privés :

- nature de la garantie réelle,
- indice de l'état de droit de la Banque mondiale,
- nature de la garantie,
- catégorie de risque pays de l'OCDE (CRP),
- nombre de paiements en suspens,
- probabilité d'une restructuration,
- évolution de la monnaie locale,
- notation du débiteur avant le sinistre,
- transférabilité et convertibilité des paiements,
- ordre public sur place.

Les taux de réévaluation des créances envers des débiteurs privés sont déterminés sur la base de ces critères d'évaluation au moyen d'un schéma de décision.

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

Inscription au bilan : ces avoirs constituent un regroupement, c'est-à-dire qu'ils comprennent plusieurs créances de la SERV sur des pays débiteurs donnés. Ces avoirs apparaissent quand un pays débiteur conclut un accord de rééchelonnement pour ses créances en suspens dans le cadre du Club de Paris. Les créances résultant d'accords de rééchelonnement sont libellées en CHF.

Evaluation et réévaluations : les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus.

Charges de personnel**(éléments essentiels uniquement)**

En ce qui concerne les charges de personnel, la SERV procède aux délimitations comptables suivantes :

- Les cotisations d'assurances sociales sont délimitées en fonction de la période. Les cotisations versées au cours de la période considérée ne sont pas déterminantes, mais bien les cotisations dues pour la période considérée.
- Les assurances sociales (assurance perte de gain et assurance-accident) indemnisent la SERV pour les conséquences financières de l'incapacité de travail de collaborateurs. Ces indemnités peuvent être considérées comme une contrepartie à la poursuite du versement du salaire pendant l'absence assurée du collaborateur. Elles doivent donc être considérées comme des réductions de charges. Les réductions de charges sont délimitées en fonction de la période.

Inscription au bilan : les délimitations sont inscrites au bilan dans les comptes de régularisation du passif.

Evaluation : l'évaluation s'effectue à la valeur nominale.

Primes d'assurance non acquises

Inscription au bilan : les primes non acquises constituent des délimitations passives ; il s'agit de primes qui ont certes été encaissées au cours de l'exercice considéré et des exercices antérieurs, mais qui ne seront acquises que pendant la période de couverture.

Evaluation : lors de la comptabilisation des primes encaissées, 20 pour cent des primes sont immédiatement comptabilisés comme part administrative pour l'exercice en cours. Les 80 pour cent restants sont comptabilisés comme produits et ventilés sur la durée contractuelle des différentes opérations selon le montant de l'engagement et en tenant compte de la répartition du risque. En cas de sinistre, la partie non encore sollicitée de la prime est immédiatement réalisée. Il y a donc dissolution de la prime non acquise.

Provisions IBNR pour sinistres à court terme

Inscription au bilan : les provisions IBNR (IBNR = incurred but not reported) sont des provisions pour des sinistres survenus mais pas encore déclarés.

Evaluation : un modèle basé sur les primes est utilisé pour calculer les provisions IBNR forfaitaires. Les provisions IBNR sont utilisées ici comme part des primes non acquises dissoutes. Des provisions IBNR sont constituées au cas par cas. C'est ce qui se passe lorsqu'aucun sinistre n'a encore été déclaré mais qu'il y a un retard de paiement dépassant le délai de carence. L'évaluation se fait selon le même principe que pour les sinistres déclarés, mais avec un schéma simplifié.

Provisions pour sinistres déclarés

Inscription au bilan : dès la réception du formulaire de déclaration de sinistre, la SERV constitue une provision équivalente au montant du sinistre probable.

Evaluation pour les débiteurs publics : les provisions sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus. Vu qu'il est quasiment impossible d'évaluer avec précision la probabilité de survenance des cas de sinistre, on applique une probabilité de 0,5. Comme dans le cas des créances résultant de sinistres et de restructurations, une marge de sécurité est également ajoutée ici.

Evaluation pour les débiteurs privés : la procédure est la même que pour l'évaluation des créances envers des débiteurs privés.

Capital

Inscription au bilan : du point de vue de la comptabilité de la SERV, le capital est la valeur résiduelle après inscription au bilan et évaluation des autres postes. Il se subdivise en :

- Capital porteur de risque (CPR) : le CPR est réservé pour des sinistres d'assurance que devra éventuellement payer la SERV. Selon l'ordonnance sur la SERV, les provisions pour sinistres non encore survenus doivent figurer dans le capital propre.
- Capital de base (CB) : marge de sécurité supplémentaire qui est calculée sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que les postes du bilan « créances résultant de sinistres et de restructurations », les « avoirs résultant d'accords de ré-échelonnement » se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne.
- Réserve de compensation (RComp) : poste du bilan qui, ajouté au CPR, au CB et au RE, constitue le capital de la SERV.
- Résultat d'entreprise (RE).

Evaluation : le CPR est calculé à l'aide d'un modèle mathématique, compte tenu de tous les éléments d'actifs exposés au risque de non-paiement, comme étant le quantile 99,9 pour cent de la répartition de la perte annuelle. La valeur en risque est calculée avec une valeur de confiance de 99,9 pour cent. Le CB est calculé sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que d'autres postes déterminants du bilan se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne. Les calculs s'effectuent à l'aide du même modèle mathématique que celui utilisé pour le calcul du CPR. La RComp est déterminée par calcul et n'est soumise à aucune évaluation.

Autofinancement

Calcul : la perte annuelle moyenne attendue correspond à la valeur moyenne théorique, compte tenu de la probabilité des pertes possibles pour un exercice. Ce calcul repose sur des notations, des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés. Les autres postes de la preuve d'autofinancement sont extraits du compte de résultat.

Commentaires sur les comptes annuels

Dans ce chapitre, divers postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont expliqués plus en détail. D'une part, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat net. C'est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE). D'autre part, les clés de répartition utilisées dans les comptes par rubrique pour les postes qui ne sont pas directement attribués à l'une des trois rubriques sont expliquées de manière transparente. Dans le bilan par rubrique, il a été décidé de renoncer à la ventilation sur les trois rubriques des liquidités, des placements, des engagements courants et des engagements à court terme et du capital. Une ventilation de ces postes ne serait pas pertinente. Les commentaires sont numérotés selon les chiffres des comptes annuels.

Réévaluation des créances résultant de sinistres et de restructurations

en CHF mio.

| | 31.12.2018 | | | 31.12.2017 | | | Variation (7)=(3)-(6) |
|--|------------------|---------------|--------------------|------------------|---------------|--------------------|--------------------------|
| | Créances SERV | Réévaluation | Créances nettes | Créances SERV | Réévaluation | Créances nettes | |
| | (1) | (2) | (3)=(1)+(2) | (4) | (5) | (6)=(4)+(5) | |
| Réévaluation des créances résultant de sinistres | | | | | | | |
| Arabie saoudite | 128,4 | -41,4 | 87,0 | 128,4 | -41,4 | 87,0 | - |
| Grèce | 50,7 | -32,4 | 18,3 | 50,7 | -24,1 | 26,6 | -8,3 |
| Zimbabwe | 37,2 | -31,7 | 5,5 | 37,2 | -31,7 | 5,5 | - |
| Espagne | 40,2 | -25,3 | 14,9 | 41,3 | -19,6 | 21,7 | -6,8 |
| Inde | 26,8 | -14,1 | 12,7 | 26,3 | -13,9 | 12,4 | 0,3 |
| Suisse | 71,4 | -47,7 | 23,7 | 26,3 | -12,9 | 13,4 | 10,3 |
| Brésil | 22,1 | -10,9 | 11,2 | 21,3 | -10,7 | 10,6 | 0,6 |
| Russie | 15,7 | -9,7 | 6,0 | 19,8 | -9,6 | 10,2 | -4,2 |
| Turquie | 8,7 | -4,4 | 4,3 | 6,9 | -3,4 | 3,5 | 0,8 |
| Indonésie | 8,3 | -4,1 | 4,2 | 4,9 | -2,4 | 2,5 | 1,7 |
| Autres pays | 37,0 | -33,8 | 3,2 | 46,7 | -30,7 | 16,0 | -12,8 |
| | 446,5 | -255,5 | 191,0 | 409,8 | -200,4 | 209,4 | -18,4 |
| Réévaluation des créances résultant de restructurations | | | | | | | |
| Corée du Nord | 185,7 | -167,1 | 18,6 | 182,4 | -164,2 | 18,2 | 0,4 |
| | 185,7 | -167,1 | 18,6 | 182,4 | -164,2 | 18,2 | 0,4 |
| Total des créances résultant de sinistres et restructurations | | | 209,6 | | | 227,6 | -18,0 |

A propos du compte de résultat

[1] **A propos des « recettes de primes »** : Le poste « recettes de primes » (CHF 257,4 mio.) se compose des recettes de primes d'assurance (CHF 245,4 mio.), des recettes de réassurances (CHF 10,9 mio.), des recettes de primes administratives (p. ex. primes d'examen) de CHF 2,0 mio. ainsi que des charges sous forme de paiements de primes pour des réassurances qui représentent (CHF 0,9 mio.). La facture de primes la plus élevée (CHF 150,5 mio.), résultait d'une transaction vers Porto de Sergipe au Brésil.

[2] **A propos des « charges des sinistres »** : les charges des sinistres (CHF –104,5 mio.) se composent de la constitution de provisions pour des cas IBNR (IBNR = incurred but not reported) d'un montant de CHF –28,4 mio., de la dissolution de provisions pour sinistres déclarés (CHF 8,8 mio.), et de la modification de la réévaluation des créances résultant de sinistres (CHF –60,4 mio.) (cf. p. 45). En 2018, des dommages d'un montant de CHF –24,5 mio. ont été définitivement décomptabilisés. Les sinistres décomptabilisés concernaient les risques en Argentine, en Allemagne, au Mexique, au Nigéria, en Russie et en Suisse.

[3] **A propos du « résultat de rééchelonnement »** : le résultat de rééchelonnement (CHF 9,5 mio.) constitue le montant du solde. Il se compose de la dissolution de réévaluations résultant d'avoirs de rééchelonnement pour CHF 9,6 mio. et de sorties de compte d'avoirs envers des pays débiteurs de CHF –0,1 mio. (cf. p. 49).

A propos du bilan

[4] **A propos des « placements financiers à court terme »** : tous les placements financiers se font auprès de la Confédération sous forme de dépôts à terme ou de dépôts sur un compte de placement.

[5] **A propos des « créances résultant de sinistres et de restructurations »** : les créances résultant de sinistres (cf. p. 45) et les créances résultant de restructurations avec débiteurs publics (cf. p. 46) de la SERV ont été évaluées conformément aux PIBE (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 42). Elles sont donc inscrites au bilan en tant que créances nettes. Durant l'exercice sous revue, les créances résultant des sinistres ont augmenté de CHF 17,9 mio. Les sinistres indemnisés concernaient les pays suivants : Egypte, Algérie, Argentine, Brésil, Costa Rica, Cuba, Allemagne, Equateur, Géorgie, Inde, Indonésie, Colombie, Mexique, Paraguay, Pérou, Russie, Suisse, Turquie, Ukraine et Emirats arabes unis.

Créances résultant de restructurations avec des débiteurs publics (avec réévaluation)

en CHF mio.

| | 31.12.2018 | | | | | 31.12.2017 | | | | | Variation |
|---------------|-----------------------------|-------------|--------------|-----------------|-----------------------------|--------------|--------------|-----------------|-----------------|---------------|------------|
| | Créances totales | | SERV | | Créances totales | | SERV | | Créances nettes | | |
| | Part de tiers ¹⁾ | Part | Réévaluation | Créances nettes | Part de tiers ¹⁾ | Part | Réévaluation | Créances nettes | | | |
| (1) | (2) | (3)=(1)-(2) | (4) | (5)=(3)+(4) | (6) | (7) | (8)=(6)-(7) | (9) | (10)=(8)+(9) | (11)=(5)-(10) | |
| Corée du Nord | 212,6 | 26,9 | 185,7 | -167,1 | 18,6 | 208,9 | 26,5 | 182,4 | -164,2 | 18,2 | 0,4 |
| Total | 212,6 | 26,9 | 185,7 | -167,1 | 18,6 | 208,9 | 26,5 | 182,4 | -164,2 | 18,2 | 0,4 |

¹⁾ Preneurs d'assurance ou cessionnaires**Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (avec réévaluation)**

en CHF mio.

| | 31.12.2018 | | | | | | 31.12.2017 | | | | | | Variation |
|--|--------------|--------------------------|---------------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------------------|----------------------|--------------|--------------------|---------------|--------------|
| | Avoir total | Part de la Confédération | Part de tiers | SERV | | Avoir net | Avoir total | Part de la Confédération | Part de tiers | SERV | | Avoir net | |
| | | | | Part | Réévaluation | | | | | Part | Réévaluation | | |
| (1) | (2) | (3) | (4)= (1)-(2)-(3) | (5) | (6)=(4)+(5) | (7) | (8) | (9) | (10)= (7)-(8)-(9) | (11) | (12)= (10)+(11) | (13)=(6)-(12) | |
| Argentine | 189,3 | - | 36,5 | 152,8 | -52,5 | 100,3 | 273,8 | - | 52,9 | 220,9 | -52,4 | 168,5 | -68,2 |
| Soudan | 144,9 | 91,7 | - | 53,2 | -47,9 | 5,3 | 144,9 | 91,7 | - | 53,2 | -47,9 | 5,3 | - |
| Cuba | 119,6 | - | 31,1 | 88,5 | -66,2 | 22,3 | 122,9 | - | 31,9 | 91,0 | -67,7 | 23,3 | -1,0 |
| Pakistan | 78,3 | 3,3 | 4,2 | 70,8 | -70,8 | - | 85,0 | 3,5 | 4,7 | 76,8 | -76,8 | - | - |
| Serbie | 77,6 | - | 20,7 | 56,9 | -9,3 | 47,6 | 86,5 | - | 23,0 | 63,5 | -9,5 | 54,0 | -6,4 |
| Irak | 42,8 | - | 14,3 | 28,5 | -26,1 | 2,4 | 47,3 | - | 15,7 | 31,6 | -26,3 | 5,3 | -2,9 |
| Indonésie | 43,3 | 2,5 | 3,9 | 36,9 | -11,8 | 25,1 | 57,7 | 3,1 | 5,2 | 49,4 | -12,0 | 37,4 | -12,3 |
| Bosnie et Herzégovine | 23,9 | - | 5,9 | 18,0 | -11,2 | 6,8 | 24,7 | - | 6,1 | 18,6 | -11,2 | 7,4 | -0,6 |
| Egypte | 8,9 | - | 1,8 | 7,1 | -7,1 | - | 12,1 | - | 2,6 | 9,5 | -9,5 | - | - |
| Cameroun | 2,1 | - | 0,2 | 1,9 | -1,8 | 0,1 | 2,5 | - | 0,3 | 2,2 | -2,2 | - | 0,1 |
| Honduras | 1,9 | - | 0,2 | 1,7 | -1,3 | 0,4 | 1,9 | - | 0,2 | 1,7 | -1,3 | 0,4 | - |
| Monténégro | 1,4 | - | 0,3 | 1,1 | -0,4 | 0,7 | 1,5 | - | 0,3 | 1,2 | -0,4 | 0,8 | -0,1 |
| Bangladesh | 1,3 | 0,2 | - | 1,1 | -1,0 | 0,1 | 1,5 | 0,2 | - | 1,3 | -0,9 | 0,4 | -0,3 |
| Kenya | 0,4 | - | 0,1 | 0,3 | -0,2 | 0,1 | 0,7 | - | 0,2 | 0,5 | -0,5 | - | 0,1 |
| Total des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement | 735,7 | 97,7 | 119,2 | 518,8 | -307,6 | 211,2 | 863,0 | 98,5 | 143,1 | 621,4 | -318,6 | 302,8 | -91,6 |

- [6] **A propos des « avoirs résultant d'accords de rééchelonnement »** : les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (cf. p. 46) sont évalués conformément aux PIBE (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 42) et sont inscrits au bilan en tant qu'avoirs nets. Les mouvements les plus importants concernaient l'Argentine (baisse de CHF 68,2 mio.) et l'Indonésie (baisse de CHF 12,3 mio.) (cf. p. 47).
- [7] **A propos des « provisions pour sinistres »** : la SERV a inscrit au bilan des provisions IBNR pour des sinistres (CHF 83,7 mio.) et des provisions pour sinistres déclarés (CHF 70,2 mio.) (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 42). Les provisions pour sinistres s'élèvent au total à CHF 153,9 mio.
- [8] **A propos des « autres engagements à long terme »** : il s'agit d'un dépôt en espèces d'un exportateur qui a été effectué concernant une garantie de « Bonds » en cours en raison d'un changement de la situation de risque. Ce dépôt en espèces baisse de la même manière que le risque de la SERV s'amenuise grâce à la réduction de la garantie de « Bonds ».

A propos du tableau des flux de trésorerie

- [9] **A propos des « paiements des primes »** : les primes facturées au cours de l'exercice ont pratiquement toutes été honorées en 2018. Cela explique également le niveau relativement faible des « créances de primes » (cf. p. 37). Grâce au nombre élevé de nouvelles affaires, le flux de fonds résultant des paiements de primes a atteint un record historique en 2018.

A propos du compte de résultat par rubrique

- [10] **A propos des « recettes de primes »** : les recettes de primes sont directement attribuées aux rubriques. Les recettes de primes sont calculées par rubrique, comme représenté dans le tableau de la page 48.
- [11] **A propos des « intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement » – clé de répartition** : les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement sont répartis proportionnellement au service de la dette (remboursements du capital et des intérêts convenus) sur les différentes rubriques pour chaque pays.

Recettes de primes par rubrique

01.01.2018–31.12.2018, en KCHF

| | Rubriques (par débiteur) | | | SERV (4)=(1)+(2)+(3) |
|---|--------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Publics | Privés sans ducroire | Privés avec ducroire | |
| | (1) | (2) | (3) | |
| Recettes de primes d'assurance | 29 411 | 12 432 | 203 591 | 245 434 |
| Recettes de primes administratives (p. ex. primes d'examen) | 1 | 10 | 2 027 | 2 038 |
| Primes de réassurances | 10 563 | – | 292 | 10 855 |
| Primes versées à des réassurances | –927 | – | – | –927 |
| Total des recettes de primes | 39 048 | 12 442 | 205 910 | 257 400 |

Charges des sinistres par rubrique

01.01.2018–31.12.2018, en KCHF

| | Rubriques (par débiteur) | | | SERV (4)=(1)+(2)+(3) |
|---|--------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Publics | Privés sans ducroire | Privés avec ducroire | |
| | (1) | (2) | (3) | |
| Provisions pour sinistres IBNR | 10 955 | –431 | –38 904 | –28 380 |
| Provisions pour sinistres déclarés | 21 133 | – | –12 297 | 8 836 |
| Variation de réévaluations | 1 001 | –9 459 | –51 979 | –60 437 |
| Sortie des comptes définitive des sinistres | –58 | – | –24 472 | –24 530 |
| Total charges de sinistres | 33 031 | –9 890 | –127 652 | –104 511 |

- [12] **A propos des « charges des sinistres »** : les charges des sinistres sont directement attribuées aux rubriques. Les charges des sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau à la page 48.
- [13] **A propos du « résultat de rééchelonnement »** : le résultat de rééchelonnement est directement attribué aux rubriques. Le résultat de rééchelonnement par rubrique est présenté dans le tableau à la page 49.
- [14] **A propos des « charges de personnel » – clé de répartition** : les charges de personnel sont réparties sur les différentes rubriques en fonction du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteurs, sans tenir compte des contrats inférieurs à un an, plus la couverture des risques secondaires. En 2018, 111 nouveaux contrats ont été conclus avec des débiteurs publics, 89 avec des débiteurs privés sans ducroire et 969 avec des débiteurs privés avec ducroire.
- [15] **A propos des « autres charges d'exploitation » – clé de répartition** : La répartition des autres charges d'exploitation sur les différentes rubriques se fait de manière analogue à la répartition des charges de personnel.
- [16] **A propos du « résultat financier » – clé de répartition** : la répartition du résultat financier sur les différentes rubriques se fait en proportion des recettes de primes d'assurance et administratives générées pendant l'exercice considéré par rubrique (cf. commentaire 10, p. 48).

A propos du bilan par rubrique

- [17] **A propos des « provisions pour sinistres »** : la SERV constitue des provisions pour sinistres non déclarés IBNR et pour les sinistres déclarés (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 42). Les provisions pour sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Résultat de rééchelonnement par rubrique

01.01.2018–31.12.2018, en KCHF

| | Rubriques (par débiteur) | | | SERV |
|---|--------------------------|----------------------|----------------------|-----------------|
| | Publics | Privés sans ducroire | Privés avec ducroire | (4)=(1)+(2)+(3) |
| | (1) | (2) | (3) | |
| Reports sur un autre ou nouvel accord (principal ou intérêts) | – | – | – | – |
| Variation de réévaluations | 5 196 | 365 | 4 037 | 9 598 |
| Sortie de compte d'avoirs à l'encontre de pays débiteurs | –74 | – | – | –74 |
| Provisions pour sinistres | 5 122 | 365 | 4 037 | 9 524 |

Provisions pour sinistres par rubrique

31.12.2018, en KCHF

| | Rubriques (par débiteur) | | | SERV |
|----------------------------------|--------------------------|----------------------|----------------------|-----------------|
| | Publics | Privés sans ducroire | Privés avec ducroire | (4)=(1)+(2)+(3) |
| | (1) | (2) | (3) | |
| IBNR | 17 813 | 1 718 | 64 179 | 83 710 |
| Sinistres déclarés | – | 2 050 | 68 158 | 70 208 |
| Provisions pour sinistres | 17 813 | 3 768 | 132 337 | 153 918 |

Etat du capital

Le capital de la SERV est évalué et porté au bilan conformément aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) de la SERV (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 42). La SERV dispose au 31 décembre 2018 d'un capital de CHF 2,770 mia. ; ce dernier a donc augmenté de CHF 2,0 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) s'élevait à CHF 1,683 mia. fin 2018, soit une baisse de CHF 70,8 mio. par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution se situe dans le cadre des variations habituelles qui résultent des modifications de l'exposition. La réserve de compensation (RComp) résulte du solde du bilan et s'élevait à CHF 1,085 mia. à la fin de l'année 2018. Elle a augmenté de CHF 140,7 mio. par rapport à 2017 (après report du résultat d'entreprise [RE] de l'exercice 2017 d'un montant de CHF 69,8 mio.). La RComp donne à la SERV une marge de manœuvre pour des couvertures supplémentaires et lui permet de compenser les fortes fluctuations auxquelles elle est exposée lorsque des pays doivent subir une dégradation de leur note (besoin accru de CPR, de CB ou de corrections de valeur des avoirs de consolidation) ou d'importants sinistres suite à des crises politiques ou économiques. La SERV est ainsi en mesure de soutenir efficacement les exportateurs suisses dans des périodes difficiles.

La modification de la méthode de calcul de l'exposition en 2018 a également un impact sur le calcul du CPR et du CB. Par le passé, les valeurs nominales des intérêts de toutes les futures périodes d'intérêts ont été additionnées sur toute la durée d'un crédit d'exportation et imputées à l'exposition. Depuis l'exercice 2018, seule la valeur nominale des intérêts d'une période d'intérêts (six mois) est imputée à l'exposition. En outre, l'engagement est désormais représenté après déduction de réassurances avec d'autres ACE. Si le CPR et le CB avaient déjà été calculés avec la nouvelle méthode au 31 décembre 2017, le CPR aurait été inférieur de CHF 161,5 mio. et le CB de CHF 86,5 mio.

Etat du capital

31.12.2018, en KCHF

| | 31.12.2017 | Influence nouveau calcul de l'exposition | Attribution résultat exercice précédent | Résultat de l'année 2018 | Mouvements | 31.12.2018 |
|---------------------------------|------------------|--|--|-----------------------------|------------|-----------------------------|
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6)= (1)+(2)+(3)+(4)+(5) |
| Capital porteur de risque (CPR) | 1 221 777 | -161 479 | | | 136 404 | 1 196 702 |
| Capital de base (CB) | 532 260 | -86 481 | | | 40 724 | 486 503 |
| Réserve de compensation (RComp) | 944 435 | 247 960 | 69 845 | | -177 128 | 1 085 112 |
| Résultat d'entreprise (RE) | 69 845 | | -69 845 | 2 015 | | 2 015 |
| Capital | 2 768 317 | - | - | 2 015 | - | 2 770 332 |

Divers

Forme juridique et siège

La SERV est une organisation de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique. Ses tâches et ses prestations ainsi que les traits fondamentaux de son organisation sont définis dans la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 16 décembre 2005 (LASRE), RS 946.10 (situation au 1^{er} janvier 2016). La SERV est autonome dans son organisation et sa gestion et tient sa propre comptabilité (art. 3 LASRE).

Le siège de la SERV est situé à Zeltweg 63 à Zurich. La SERV a une succursale à Lausanne, 47 avenue d'Ouchy. Un collaborateur y prend en charge les clients de Suisse romande.

Evènements essentiels postérieurs au jour de référence du bilan

Aucun événement n'est survenu entre le 31 décembre 2018 et le 22 février 2019 qui aurait pour conséquence une adaptation des valeurs comptables des actifs et des passifs ou qu'il faudrait communiquer ici.

Organe de révision

L'organe de révision a reçu en 2018 un honoraire (hors taxe sur la valeur ajoutée) de KCHF 78,0 (exercice précédent: KCHF 112,0) pour l'audit des comptes annuels 2018. Il n'a perçu aucune autre rémunération supplémentaire.



KPMG AG
Financial Services

Badenerstrasse 172 Postfach
 CH-8004 Zürich CH-8036 Zürich

Telefon +41 58 249 31 31
 Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil fédéral

Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés aux pages 36 à 51 de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, comprenant le compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie, compte de résultat par rubrique, bilan par rubrique et annexe, et la preuve d'autofinancement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels et de la preuve d'autofinancement, conformément aux dispositions légales et aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentées dans l'annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Assurance Suisse contre les risques à l'exportation, Zürich
Rapport de l'organe de révision au Conseil fédéral
Exercice 2018

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels et la preuve d'autofinancement, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels et la preuve d'autofinancement dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels et la preuve d'autofinancement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels et la preuve d'autofinancement qui vous sont soumis.

KPMG SA

Bill Schiller
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Andrea Bischof
Expert-réviseur agréée

Zurich, 22 février 2019



La version électronique du présent
rapport de gestion est disponible à
l'adresse report.serv-ch.com.

Mentions légales

©SERV Assurance contre les risques à l'exportation, 2019

Le rapport de gestion 2018 de la SERV est disponible en allemand, français et anglais sur le site report.serv-ch.com. La version allemande imprimée fait foi.

Le présent rapport de gestion a été imprimé sur papier certifié FSC et sans retombées sur le climat.

Editeur SERV Assurance contre les risques à l'exportation, Zurich

Impression cube media, Zurich

Photographie Markus Bertschi, Zurich

Illustration Oculus Illustration GmbH, Zurich

Design & Conception NeidhartSchön SA, Zurich

Traduction Supertext SA, Zurich

Rédaction et assurance qualité interne Viviane Gnuan, SERV

**SERV Assurance suisse contre
les risques à l'exportation**

Avenue d'Ouchy 47

1001 Lausanne

+41 21 613 35 84

inforomandie@serv-ch.com

**SERV Schweizerische
Exportrisikoversicherung**

Zeltweg 63

8032 Zurich

+41 58 551 55 55

info@serv-ch.com

www.serv-ch.com